



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
5 septembre 2011
Français
Original: anglais

Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

Dixième session

Changwon (République de Corée), 11-20 octobre 2011

Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire

Collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial

**Rapport du Fonds pour l'environnement mondial sur ses stratégies,
programmes et projets de financement des surcoûts convenus
des activités se rapportant à la désertification**

Rapport du Fonds pour l'environnement mondial sur ses stratégies, programmes et projets de financement des surcoûts convenus des activités se rapportant à la désertification*

Résumé

Conformément au mémorandum d'accord conclu entre le secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en vue de renforcer leur collaboration (décision 6/COP.7), le secrétariat du FEM est invité à présenter un rapport sur ses stratégies, programmes et projets de financement des surcoûts convenus des activités se rapportant à la désertification, par l'intermédiaire du secrétariat de la Convention, à chaque session ordinaire de la Conférence des Parties. Le présent document contient le rapport envoyé par le FEM; ce rapport est reproduit tel quel, mis à part des modifications mineures apportées à la présentation, et n'a pas été revu par les services d'édition.

Ce rapport est également établi en application de la décision 10/COP.9, dans laquelle les Parties ont invité le Secrétaire exécutif/Administrateur du FEM à rendre compte de la mise en œuvre de ladite décision. Rédigé sous la forme indiquée dans le mémorandum d'accord, il comporte une description des différentes activités de gestion durable des sols menées par le FEM dans son domaine d'intervention se rapportant à la dégradation des terres, plus précisément à la désertification et au déboisement, pour la période allant de juillet 2009 à juin 2011.

* Ce rapport a été reçu le 8 août 2011. Il a été soumis en retard car il a dû faire l'objet de consultations entre le secrétariat du FEM et les membres du Conseil du FEM.

[Original: anglais, espagnol et français]

Investir dans la gestion responsable des sols

RAPPORT DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
À LA DIXIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
À LA CONVENTION DES NATIONS UNIES
SUR LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION

Juillet 2011

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	4
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	5
CONTEXTE	6
INTRODUCTION.....	6
ÉTAT DU PORTEFEUILLE DE PROJETS DU FEM DANS LE DOMAINE D’INTERVENTION « DÉGRADATION DES SOLS »	8
LA GESTION DURABLE DES SOLS COMME COMPOSANTE TRANSVERSALE ET SYNERGIQUE D’AUTRES GUICHETS DE FINANCEMENT DU FEM.....	14
RÉFORME DES POLITIQUES ET DE LA PROGRAMMATION PENDANT FEM-5.....	17
SUIVI ET ÉVALUATION DU PORTEFEUILLE DANS LE DOMAINE D’INTERVENTION « DÉGRADATION DES SOLS »	21
CONCLUSION.....	24
ANNEXE 1 : PORTEFEUILLE DE PROJETS RELEVANT DU DOMAINE D’INTERVENTION « DÉGRADATION DES SOLS » PENDANT FEM-4 (EXERCICE 10).....	25
ANNEXE 2 : PORTEFEUILLE DE PROJETS RELEVANT DU DOMAINE D’INTERVENTION « DÉGRADATION DES SOLS » PENDANT FEM-5 (EXERCICE 11).....	26
ANNEXE 3 : PROJETS APPROUVÉS AU TITRE DU FONDS POUR LES PMA/FONDS SPÉCIAL ET EXÉCUTÉS DANS DES ZONES D’ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (EXERCICES 10 ET 11).....	28
ANNEXE 4 : PROJETS APPROUVÉS AU TITRE DU FONDS POUR L’ADAPTATION (EXERCICES 10 ET 11)	31
ANNEXE 5 – RÉSUMÉ DES PROGRAMMES ET PROJETS APPROUVÉS.....	32

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AdCC	Adaptation au changement climatique
AtCC	Atténuation du changement climatique
AP	Activité plurisectorielle
BAfD	Banque africaine de développement
BAfD	Banque asiatique de développement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BID	Banque interaméricaine de développement
CBSP	Programme stratégique pour le bassin du Congo
CC	Changements climatiques
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CEE	Europe centrale et de l'Est
CDB	Convention sur la diversité biologique
CNULD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
COP	Conférence des parties
CRIC	Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention
DB	Diversité biologique
DG	Directeur général
DS	Dégradation des sols
EBT	Évaluation des besoins technologiques
EI	Eaux internationales
FAO	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIDA	Fonds international de développement agricole
FIP	Fiche d'identité de projet
FNUF	Forum des Nations Unies sur les forêts
GDF	Gestion durable des forêts
GDS	Gestion durable des sols
LAC	Amérique latine et Caraïbes
MENA	Moyen-Orient et Afrique du Nord
PMA	Pays les moins avancés
PAN	Programme d'action national
PANA	Programme d'action national pour l'adaptation
PCPN	Processus de constitution des portefeuilles nationaux
PEID	Petits États insulaires en développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPG	Financement pour la préparation de projets
PRAIS	Système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre de la Convention
REDD	Réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts
RC	Renforcement des capacités
STAR	Système transparent d'allocation des ressources

CONTEXTE

1. Le présent rapport a été établi par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour la dixième session de la Conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD/COP-10) qui se tiendra du 10 au 21 octobre 2011 à Changwon, dans la province de Gyeongnam (République de Corée). Il s'agit du troisième rapport que le FEM présente à la Conférence des parties en application des dispositions du Protocole d'accord conclu entre l'institution et les instances de la CNULD. C'est également le premier rapport présenté par l'institution depuis la modification apportée à l'Instrument du FEM en vue d'inclure la CNULD parmi les conventions pour lesquelles le Fonds fait office de mécanisme financier.
2. Ce rapport est établi suivant le format proposé dans le Protocole d'accord. Il fournit des informations sur les activités de gestion durable des sols menées par le FEM dans le cadre de son domaine d'intervention « dégradation des sols », précisément pour lutter contre la désertification et le déboisement, pour la période comprise entre juillet 2009 et juin 2011. Conformément aux dispositions du Protocole d'accord, les activités menées dans les autres domaines d'intervention du FEM et les guichets de financement ayant trait à la gestion durable des sols (GDS) sont également présentés. Le passage du quatrième cycle de refinancement (FEM-4) au cinquième (FEM-5) étant intervenu au cours de la période considérée, le rapport comporte également des informations complémentaires sur les réformes touchant les politiques et la programmation en rapport avec le rôle de mécanisme financier que joue le FEM pour la Convention.
3. Ce rapport vient également compléter les informations fournies par le biais du Système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre de la Convention (PRAIS), lesquelles sont intégrées à la synthèse globale présentée au Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention à sa 9^e session (CRIC-9). Le modèle établi dans le cadre du système PRAIS pour le FEM offre une occasion exceptionnelle à ce dernier de rendre compte de manière exhaustive des activités menées dans le domaine d'intervention « dégradation des sols », bien qu'il existe des limites quant à la quantité d'informations dont il dispose et au type d'indicateurs de performance qui peuvent être présentés directement. Les informations présentées par le FEM via PRAIS sont fondées principalement sur des indicateurs de performance correspondant aux activités relevant du domaine d'intervention « dégradation des sols », qui a jusqu'ici servi de guichet de financement pour la fonction de mécanisme financier que remplit le FEM. En outre, les rapports établis par le FEM font la plus grande place aux indicateurs de performance qui peuvent être agrégés d'un projet à l'autre (ce qui signifie un suivi du portefeuille de projets menés dans le domaine d'intervention « dégradation des sols »). Outre les indicateurs de performance, les rapports du FEM comportent également l'*Annexe financière standard* et les *Fiches de suivi des programmes et projets*.

INTRODUCTION

4. Le présent rapport fait état de la situation du portefeuille de projets et programmes du FEM dans le domaine d'intervention « dégradation des sols » (désertification et déboisement). Le dernier rapport présenté à la Conférence des parties couvrait la période allant de juillet 2007 à juin 2009 et

il tenait compte du renforcement du domaine d'intervention « dégradation des sols » comme secteur d'intervention à part entière dans la structure globale du FEM. Cette période a été marquée par une série d'étapes importantes pour les relations entre le FEM et la CNULD en général, et pour le domaine d'intervention « dégradation des sols » en particulier.

5. Tout d'abord, la quatrième Assemblée du FEM, qui s'est tenue du 24 au 28 mai 2010 à Punta del Este (Uruguay), a accepté les recommandations du Conseil du FEM de faire de l'institution un rouage du mécanisme financier de la CNULD. Elle a par conséquent décidé de modifier l'Instrument du FEM en conséquence¹. Conformément aux dispositions de l'Instrument, cette modification a pris effet après son adoption par les trois Agents d'exécution.

6. Ensuite, FEM-4 qui représentait le premier cycle de refinancement complet pour le domaine d'intervention « dégradation des sols » s'est clôturé avec des engagements se chiffrant à près de 300 millions de dollars à l'appui des activités de gestion durable des sols à travers le monde. Plus de 40 pays ont bénéficié des investissements du FEM, des projets ayant été mis en œuvre dans toutes les régions touchées visées par la CNULD.

7. Enfin, le FEM a conclu avec un très grand succès le processus de la cinquième reconstitution de ses ressources pour la période 2010-2014, lequel s'est soldé par la plus forte allocation de ressources dont il n'ait jamais bénéficié, soit 4,25 milliards de dollars. Par conséquent, tous les domaines d'intervention ont bénéficié d'allocations beaucoup plus importantes que pendant FEM-4. Le montant total des ressources affectées au domaine d'intervention « dégradation des sols », qui permet de soutenir principalement les priorités établies par la CNULD, est de 405 millions de dollars, soit 30 % de plus que les niveaux de FEM-4. Grâce au Système d'allocation transparent des ressources (STAR), le mécanisme amélioré de répartition des ressources, tous les pays remplissant les critères voulus bénéficient d'une allocation indicative qui leur donne accès aux financements pour des projets visant à lutter contre la dégradation des sols (désertification et déboisement). La stratégie adoptée pendant FEM-5 dans le domaine d'intervention « dégradation des sols » a été finalisée et a pris effet pendant la période sous revue. Elle correspond en grande partie au projet présenté à la 9^e session de la Conférence des parties à la CNULD qui s'est tenue à Buenos Aires (Argentine).

¹ Extrait du compte rendu de la présidente de la quatrième Assemblée du FEM : *L'Assemblée approuve également le second amendement du paragraphe 6 de l'Instrument et accepte qu'un nouvel alinéa b) soit inséré dans ledit paragraphe et que le paragraphe 6 actuel soit renuméroté 6 a), le nouveau paragraphe 6 b) devant être libellé comme suit : « Le FEM est un mécanisme financier de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (CNULD), au sens des articles 20, paragraphe 2 b), et 21 de ladite Convention. Le Conseil examine et approuve les dispositions visant à faciliter la collaboration entre le FEM et les instances de la CNULD et entre les pays pour ce qui est des pays touchés, en particulier l'Afrique. »*

ÉTAT DU PORTEFEUILLE DE PROJETS DU FEM DANS LE DOMAINE D'INTERVENTION « DÉGRADATION DES SOLS »

8. Pendant la période couverte par le présent rapport, un programme et 14 projets ont été approuvés pour financement par les ressources du domaine d'intervention « dégradation des sols ». Six de ces projets ont été approuvés à la dernière année de FEM-4 et les neuf autres pendant la première année de FEM-5. Le montant total investi par le FEM pendant la période considérée s'établissait à 60,56 millions de dollars, pour des cofinancements se chiffrant à 1 699,32 millions de dollars. Ces financements ont été accordés à 28 pays bénéficiaires de quatre régions différentes. Le tableau 1 présente une répartition des ressources du FEM par région durant la dernière année de FEM-4 et la première année de FEM-5.

Tableau 1 : Répartition des ressources du FEM et des cofinancements (en millions de dollars) par cycle de refinancement et par région (Note : les chiffres présentés dans ce tableau englobent les projets de moyenne et grande envergure et les programmes)

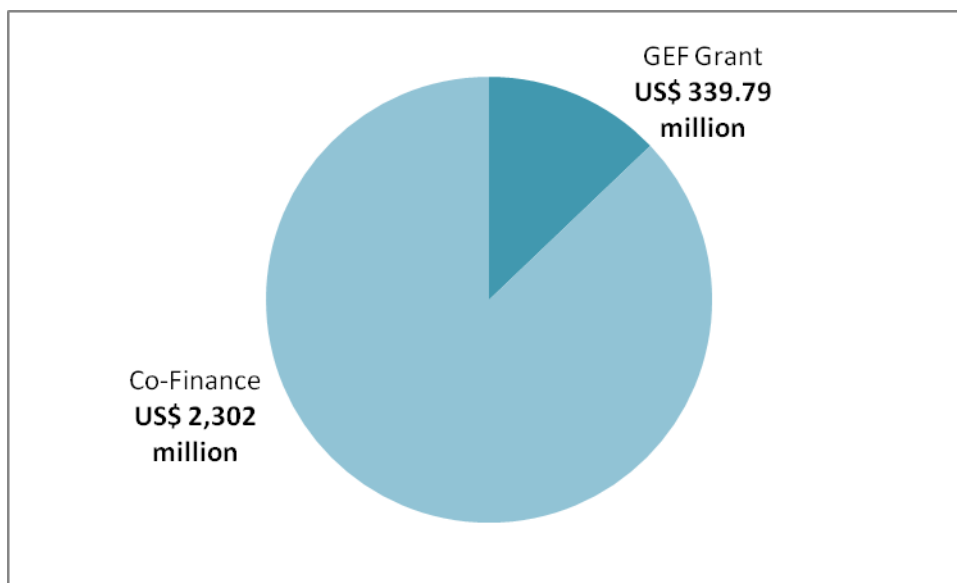
Région	FEM-4 (dernière année)			FEM-5 (première année)		
	Nombre de projets	Financement du FEM	Cofinancement	Nombre de projets	Financement du FEM	Cofinancement
Afrique	2	1,95	7,39	2	38,65	1 540,50
Asie	0	-	-	2	6,48	23,90
MENA	1	1,56	3,30	0	-	-
LAC	1	4,00	77,61	3	3,29	19,43
CEE	0	-	-	2	3,75	21,88
Projets mondiaux	2	0,88	5,30	0	-	-
Total	6	8,39	93,60	9	52,17	1 605,72

FEM-4 - Aperçu des investissements dans la GDS (2006 – 2010)

9. Globalement, le FEM a investi environ 340 millions de dollars dans des projets de GDS pendant l'ensemble de la période couverte par la quatrième reconstitution de ses ressources, et il a mobilisé des cofinancements se chiffrant à 2 302 millions de dollars (figure 1). Neuf de ses dix Entités d'exécution ont participé à la programmation de ses ressources et à la mobilisation des cofinancements à un ratio moyen de 1:8. Trois Entités d'exécution – Banque mondiale, PNUD et FIDA – ont assuré la programmation de 80,5 % (273,4 millions de dollars) de l'ensemble des investissements du FEM dans la GDS pendant ce cycle de refinancement. Les investissements de

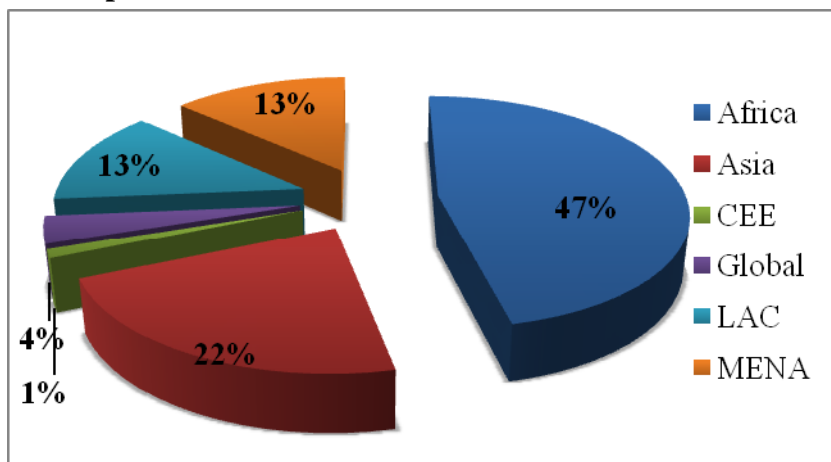
FEM-4 ont été réalisés dans 61 pays répartis dans l'ensemble des régions touchées au sens de la CNULD, pour un total de 91 projets, dont 42 en Afrique subsaharienne, dix en Asie, dix dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA), dix dans la région Amérique latine et Caraïbes (LAC), et un en Europe centrale et de l'Est (CEE). La répartition proportionnelle des investissements de FEM-4 est présentée dans la figure 2, et s'établit comme suit : Afrique subsaharienne (158,08 millions de dollars), Asie (75,27 millions de dollars), MENA (45,47 millions de dollars), et LAC (44,24 millions de dollars), ce qui représente 95 % du montant total des ressources du FEM, et a permis de mobiliser 2 261,75 millions de dollars de cofinancements.

Figure 1 – Montant total des investissements et cofinancements consacrés à la GDS pendant FEM-4



Financement du FEM 339,79 millions de dollars	
Cofinancement 2 302 millions de dollars	

Figure 2 – Répartition proportionnelle des ressources consacrées à la GDS par région pendant FEM-4



Africa	Afrique
Asia	Asie
CEE	CEE
Global	Projets mondiaux
LAC	LAC
MENA	MENA

10. Pendant FEM-4, le système d'allocation des ressources ne s'appliquait pas au domaine d'intervention « dégradation des sols ». Pour éviter des déséquilibres dans l'allocation des ressources entre les régions à l'avenir, les participants à la reconstitution des ressources de FEM-5 ont proposé d'élargir le STAR à ce domaine d'intervention, et le Conseil du FEM a adopté une décision à cet effet.

FEM-4 (dernière année du cycle de refinancement)

11. Pendant la période considérée, FEM-4 s'est clôturée avec l'approbation de six projets d'un montant total de 8,39 millions de dollars prélevés sur les ressources affectées au domaine d'intervention « dégradation des sols », et qui ont permis de mobiliser 93,60 millions de dollars de cofinancements. Cinq de ces projets étaient des projets plurisectoriels qui ont également bénéficié de ressources au titre des domaines d'intervention « diversité biologique » (7,5 millions de dollars), « changements climatiques » (3,05 millions de dollars), et « eaux internationales » (0,22 million de dollars). En termes de répartition régionale, trois de ces projets se trouvaient en Afrique, un dans la région Amérique latine et Caraïbes (LAC), et deux étaient des projets mondiaux. Quatre des projets étaient administrés par la Banque mondiale, et les deux autres par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

12. Pendant la période considérée, le FEM a investi neuf millions de dollars par le biais du Programme de microfinancements, et mobilisé 9,28 millions de dollars de cofinancements pour 341 projets réalisés dans 79 pays. Ces investissements contribuent largement à accompagner les organisations de la société civile et les organisations de proximité dans les actions et initiatives qu'elles mènent pour prévenir la dégradation des sols et soutenir les moyens de subsistance.

FEM-5 (première année du cycle de refinancement)

13. Le premier exercice du nouveau cycle de refinancement quadriennal (juillet 2010-juin 2014) s'est écoulé pendant la période couverte par le présent rapport. Au 30 juin 2011, le portefeuille de projets du FEM dans le domaine d'intervention « dégradation des sols » comportait un projet indépendant, sept projets plurisectoriels (dont quatre projets de grande envergure réalisés au titre du Programme de microfinancements du FEM), et un programme. Au total, ces projets représentent 52,17 millions de dollars sur les financements du FEM dans le domaine d'intervention « dégradation des sols », et ils ont mobilisé 1 605,72 millions de dollars de cofinancements. Outre les ressources allouées dans ce domaine d'intervention, ces projets et le programme ont bénéficié des ressources du FEM dans le cadre des autres domaines d'intervention comme suit : 33,33 millions de dollars (« diversité biologique »), 42,05 millions de dollars (« changements climatiques »), et 19,62 millions de dollars (Mécanisme d'incitation de la GDF/REDD-plus – voir la description de ce mécanisme plus loin).

14. La plus grande partie des ressources (36,70 millions de dollars) utilisées durant l'exercice 11 a été investie dans le Programme du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest en appui à l'Initiative « Grande muraille verte », un programme régional plurisectoriel financé par plusieurs fonds fiduciaires et qui sera administré par la Banque mondiale (voir encadré 1). À ce programme s'ajoute deux projets réalisés dans la région Europe centrale et de l'Est (CEE), et un projet respectivement pour l'Asie et la région Amérique latine et Caraïbes. Quatre pays (Kenya, Bolivie, Costa Rica et Inde) ont utilisé des ressources allouées dans le domaine d'intervention « dégradation des sols » au titre de projets de grande envergure, d'un montant de 3,68 millions de dollars, pour investir dans la cinquième phase d'opérations du Programmes de microfinancements du FEM. Ces quatre projets ont également bénéficié de ressources allouées dans le cadre des domaines d'intervention « diversité biologique » (9,71 millions de dollars) et « changements climatiques » (6,65 millions de dollars), et ils ont mobilisé 22,13 millions de dollars de cofinancements. Pendant la période considérée, les ressources allouées dans le domaine d'intervention « dégradation des sols » ont été programmées avec les pays bénéficiaires par la Banque mondiale (un projet de grande envergure et un programme), le PNUD (six projets de grande envergure), et la BID (un projet de grande envergure).

15. Ces projets et le programme visent principalement à réaliser l'objectif 3 de la stratégie adoptée pendant FEM-5 dans le domaine d'intervention « dégradation des sols », qui consiste à *réduire les pressions exercées sur les ressources naturelles du fait des utilisations concurrentes des sols à l'échelle paysagère*. Une approche de gestion intégrée des paysages sera utilisée dans le cadre

des projets pour lutter contre la dégradation des sols, ce qui facilitera l'application à grande échelle des innovations en matière de GDS, conformément aux objectifs et priorités de la Stratégie décennale de la CNULD. Les systèmes de production visés sont les systèmes d'agriculture et d'élevage intensif, l'accent étant mis sur l'amélioration de la gestion des sols, de l'eau et de la végétation afin d'accroître le flux des services écologiques qui sous-tendent la productivité agricole et celle du bétail.

16. De même, les quatre pays (Kenya, Bolivie, Costa Rica et Inde) qui ont utilisé une partie des ressources qui leur sont allouées dans le domaine d'intervention « dégradation des sols » au titre de projets de grande envergure pour investir dans la cinquième phase d'opérations du Programme de microfinancements du FEM permettront aux organisations de la société civile et aux organisations de proximité de réaliser des projets correspondant aux objectifs 1 et 2 de la stratégie adoptée dans ce domaine d'intervention. Les investissements contribueront à entretenir ou à améliorer le flux des services écologiques dans les systèmes de production végétale et animale, et dans les zones d'activité économique forestières. Ils contribueront en outre à l'objectif 3 consistant à réduire les pressions dues aux utilisations concurrentes des sols au niveau local.

Encadré 1 – Le Programme du Sahel et de l’Afrique de l’Ouest en appui à l’Initiative « Grande muraille verte »

Ce programme soutient la réalisation de la vision, formulée par les pays concernés, d’une gestion intégrée des ressources naturelles pour un développement durable à l’épreuve du changement climatique dans la grande région du Sahel et de l’Afrique de l’Ouest. Les financements fournis par le biais de ce programme incluent 80,4 millions de dollars de la Caisse du FEM, 14,81 millions de dollars du Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA) et 4,6 millions de dollars du Fonds spécial pour les changements climatiques (Fonds spécial). Ce programme s’appuie sur une série d’investissements de base prévus à hauteur de 1,8 milliard de dollars de cofinancements à réaliser dans 12 pays. Neuf de ces pays sont concernés par l’Initiative « Grande muraille verte » (Burkina Faso, Éthiopie, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Soudan et Tchad), et les trois autres (Bénin, Togo et Ghana) disposent de réseaux de savane et de forêts reliés aux réseaux sahéliens. Les investissements couvrent l’agriculture, la préservation de la biodiversité, l’atténuation des risques climatiques, l’adaptation au changement climatique, la gestion durable des forêts, l’amélioration de la sécurité alimentaire, la gestion des risques liés aux catastrophes, le développement rural, la lutte contre l’érosion, et/ou la gestion des bassins hydrographiques.

Le programme va mobiliser des ressources du FEM dans le cadre du STAR en fonction des allocations individuelles accordées aux pays, mais aussi des ressources du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial, sur la base de critères d’amissibilité définis et du principe de l’accès équitable établi dans le cadre du Fonds pour les PMA. Chaque pays concevra un projet au titre du FEM en fonction de ses priorités en ce qui concerne les ressources du STAR et, lorsque les ressources du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial seront engagées, en fonction des priorités établies dans les PANA et dans les communications nationales. Ces projets prendront directement en compte les priorités du Programme d’adaptation au changement climatique du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial, mais aussi celles définies dans les domaines d’intervention « dégradation des sols », « diversité biologique » et « changements climatiques ». Le programme permettra en outre de mobiliser des financements incitatifs du Programme GDF/REDD+ pour accorder une plus grande place aux paysages forestiers.

En mettant en commun ces diverses ressources financières, en sus de celles apportées par les pays participants eux-mêmes, le programme permettra d’appliquer une approche écosystémique intégrée pour aider les pays à mieux internaliser la gestion des terres, de l’eau, du carbone et de l’adaptation, tout en créant des opportunités pour améliorer les moyens de subsistance des populations locales et préserver les services écologiques aux niveaux national, régional et mondial. La valeur ajoutée du FEM consistera essentiellement à préserver les services écologiques de la mosaïque paysagère, en promouvant l’adoption de méthodes et formules de gestion durable des sols et de l’eau qui ont des effets positifs pour l’environnement mondial, comme par exemple les brise-vents, les arbres à usages multiples dans les zones d’activité économique, la petite irrigation et la collecte des eaux. D’autres formules englobent l’aménagement à grande échelle des bassins hydrographiques ou la planification à plus petite échelle de l’utilisation des terres pour régler la question du libre accès au bois de chauffe et au bétail, la création et la gestion de corridors biologiques et le développement de l’écotourisme. Ce programme de la Banque mondiale et du FEM devrait favoriser la gestion durable des terres, de l’eau et de la végétation sur non moins de deux millions d’hectares de terres cultivées, de terrains de parcours et d’écosystèmes forestiers par pays ; la protection de la biodiversité menacée ; la protection contre l’érosion et la désertification ; et le piégeage éventuel de 0,5 à 3,1 millions de tonnes de carbone par an. Il permettra en outre d’accroître la capacité de résistance des écosystèmes et des moyens de subsistance des populations à la modification et à la variabilité du climat. Le programme cible aussi bien les systèmes arides qu’humides, selon les priorités des pays.

LA GESTION DURABLE DES SOLS COMME COMPOSANTE TRANSVERSALE ET SYNERGIQUE D'AUTRES GUICHETS DE FINANCEMENT DU FEM

17. Outre les opérations spécifiquement liées au domaine d'intervention « dégradation des sols » et les activités plurisectorielles, les investissements dans la GDS ont aussi été soutenus par d'autres guichets de financement pendant la période considérée. Trois guichets de financement majeurs dédiés à l'adaptation au changement climatique sont particulièrement importants dans le cadre de la CNULD parce qu'ils mettent l'accent sur les systèmes de production et la vulnérabilité des moyens de subsistance. Le FEM reconnaît que les programmes d'adaptation ne doivent pas s'exécuter en vase clos. À titre d'exemple, la nécessité d'atténuer les méfaits de la sécheresse et des inondations peut être prise en compte grâce à la gestion intégrée des ressources en terre et en eau, avec des effets positifs multiples. De telles approches intégrées seront énormément bénéfiques pour la subsistance des populations, la sécurité alimentaire et la fixation du carbone. Par conséquent, les pays pouvant prétendre à un financement du FEM, qui se concentrent sur la lutte contre la dégradation des sols (désertification et déboisement), peuvent tirer pleinement profit des fonds consacrés à l'adaptation administrés par l'institution, à savoir le *Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA)* et le *Fonds spécial pour les changements climatiques (Fonds spécial)* qui relèvent de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), et le *Fonds pour l'adaptation* établi au titre du Protocole de Kyoto à la CCNUCC.

Possibilités de financement de la GDS par le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial en vue de l'adaptation au changement climatique

18. La stratégie du FEM en matière d'adaptation a trois objectifs majeurs : i) réduire la vulnérabilité ; ii) améliorer la capacité d'adaptation pour faire face aux effets du changement climatique, notamment la variabilité du climat ; et iii) promouvoir le transfert et l'adoption de technologies liées à l'adaptation. Le FEM administre actuellement deux fonds indépendants, établis au titre de la CCNUCC, et spécifiquement consacrés à l'adaptation : le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial. Le Fonds pour les PMA vise à répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés en vertu de la Convention. L'adaptation étant considérée comme la question la plus pertinente, ce Fonds a été conçu spécifiquement pour financer des projets destinés à satisfaire les besoins urgents et immédiats des PMA en la matière. L'objectif visé est la réduction de la vulnérabilité des ressources et secteurs essentiels au développement humain et national (eau, agriculture et sécurité alimentaire ; santé ; gestion et prévention des risques de catastrophe ; et infrastructures), tels que définis et classés par ordre de priorité dans les programmes d'action nationaux pour l'adaptation (PANA).

19. Le Fonds spécial finance des activités, des programmes et des mesures liées au changement climatique qui sont complémentaires aux opérations financées par le FEM dans ce domaine d'intervention, portant notamment sur : a) l'adaptation au changement climatique ; b) le transfert de technologies ; c) des secteurs spécifiques comme l'énergie, le transport, l'industrie, l'agriculture, la foresterie et la gestion des déchets ; et d) la diversification de l'économie. L'adaptation est la

première des priorités parmi ces quatre guichets de financement. Tous les pays en développement parties à la CCNUCC peuvent prétendre à une aide financière pour intégrer les interventions liées à l'adaptation dans les activités de développement. Les projets proposés au Fonds spécial visent des activités d'adaptation dans des secteurs d'intervention prioritaires définis par la Convention, tels que la gestion des ressources en eau, la gestion des sols et l'agriculture. Le Fonds spécial finance aussi le renforcement des capacités – institutionnelles notamment – à l'appui du travail de prévention, de préparation, de planification préalable et de gestion en cas de catastrophes naturelles liées au changement climatique, notamment par l'établissement de plans d'intervention pour faire face aux sécheresses et aux inondations dans les régions particulièrement exposées aux phénomènes météorologiques extrêmes.

20. Pendant la période considérée, 18 projets et un programme financé par plusieurs fonds fiduciaires ont été approuvés par le Fonds pour les PMA, représentant un financement de 81,51 millions de dollars pour 419,32 millions de dollars de cofinancements (voir l'annexe 3). Douze des projets sont en Afrique, six en Asie et un dans la région Amérique latine et Caraïbes (LAC). Neuf projets et un programme financé par plusieurs fonds fiduciaires ont été approuvés au titre du programme pour l'adaptation du Fonds spécial, représentant 41,32 millions de dollars de financements et 281,33 millions de dollars de cofinancements. Quatre des projets sont en Afrique, trois en Asie, trois dans la région Europe de l'Est et Asie centrale (EEC), et un dans la région Amérique latine et Caraïbes.

21. Pour la première fois, un programme a été approuvé dans un programme de travail conjoint soumis au Conseil du Fonds pour les PMA/Fonds spécial en mai 2011. Le Programme pour le Sahel et l'Afrique de l'Ouest à l'appui de l'Initiative « Grande muraille verte », soutenu par le FEM et la Banque mondiale, a été conçu de manière à rapprocher des domaines d'intervention du FEM ayant des guichets de financement pour l'adaptation afin d'avoir des effets positifs multiples pour l'environnement mondial et pour l'adaptation. Au titre de ce programme, le Fonds pour les PMA fournit 14,81 millions de dollars à l'appui de projets nationaux en Éthiopie, au Mali, au Tchad et au Togo, pour mettre en place des activités visant à réduire la vulnérabilité et à renforcer la capacité d'adaptation aux effets du changement climatique, notamment la variabilité du climat. Le Fonds spécial apporte quant à lui 4,6 millions de dollars pour un projet de lutte contre l'érosion au Nigéria.

Tableau 2 : Répartition des ressources du FEM pour le programme d'adaptation au changement climatique par fonds fiduciaire et par région (USD M), exercices 10 et 11

Région	Fonds pour les PMA			Fonds spécial		
	Nombre de projets	Financement du FEM	Cofinancement	Nombre de projets	Financement du FEM	Cofinancement
Afrique	12	58,34	378,62	4	14,09	125,55
Asie	6	20,16	35,39	3	8,50	72,50
LAC	1	3,00	5,30	1	6,60	31,50
CEE	-	-	-	3	12,13	51,77
Total	19	81,51	419,32	11	41,32	281,33

Possibilités de financement de la GDS par le Fonds pour l'adaptation

22. Le Fonds pour l'adaptation a été créé par les parties au Protocole de Kyoto à la CCNUCC pour financer des projets et programmes concrets d'adaptation dans les pays en développement parties au Protocole de Kyoto. Ce Fonds est alimenté par 2 % des unités de réduction certifiée des émissions résultant de projets liés au Mécanisme pour un développement propre et par d'autres sources de financement. Le FEM fournit provisoirement des services de secrétariat au Conseil du Fonds pour l'adaptation pour appuyer et faciliter les activités de ce dernier.

23. Le Fonds pour l'adaptation repose sur le principe du rôle moteur à jouer par les pays. Il n'accorde la priorité à aucun secteur ni à aucune approche, mais tous les projets proposés doivent correspondre aux stratégies nationales de développement durable, notamment en matière d'adaptation. Si ces stratégies incluent la GDS parmi les priorités nationales en matière d'adaptation, alors les projets de GDS sont admis à bénéficier des financements du Fonds pour l'adaptation au niveau national. Tous les projets financés par ce Fonds doivent s'aligner sur son Cadre stratégique de résultats, qui inclut plusieurs résultats et produits escomptés également valables pour les projets de GDS, notamment : capacité d'adaptation accrue dans les secteurs pertinents en rapport avec le développement et les ressources naturelles ; capacité de résistance accrue des écosystèmes au stress induit par le changement et la variabilité climatiques ; et moyens d'existence et source de revenus des populations vulnérables diversifiés et renforcés dans les zones ciblées. Reconnaissant que le changement du climat impose un fardeau de plus en plus lourd aux populations les plus vulnérables de la planète, le Fonds pour l'adaptation accorde une attention spéciale aux besoins particuliers de cette catégorie de personnes. Compte tenu de l'accent mis sur les pays et les populations vulnérables, la possibilité de lier les priorités en matière de GDS à des mesures d'adaptation au changement climatique peut largement s'avérer mutuellement bénéfique dans les pays touchés par la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse.

24. Pendant la période couverte par le présent rapport, des projets du Fonds pour l'adaptation ont été approuvés dans dix pays différents pour un montant total de 60,57 millions de dollars (voir l'annexe 4). Au moins quatre des projets – Érythrée, Équateur, Îles Salomon et Turkménistan – visaient le renforcement de la capacité de résistance ou la réduction des risques et de la vulnérabilité des systèmes de production (surtout agricole) qui soutiennent la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance. D'autres projets, tels que ceux réalisés dans les bassins hydrographiques (Nicaragua, Honduras et Mongolie) et dans des zones côtières vulnérables (Sénégal, Maldives) ont aussi un effet direct sur la capacité de résistance des systèmes de production. Ces projets illustrent clairement les possibilités qu'ont les Parties touchées de combattre la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, définissant leurs priorités en application du principe du rôle moteur à jouer par les pays.

RÉFORME DES POLITIQUES ET DE LA PROGRAMMATION PENDANT FEM-5

25. Plusieurs réformes ont été adoptées pendant FEM-5 pour renforcer le dialogue avec les pays et améliorer l'efficacité du réseau du FEM tant du point de vue des coûts que des résultats. Une lettre envoyée par la DG du FEM au Bureau de la Conférence des parties à la CNUCLD en début 2011 décrivait ces réformes, ainsi que leurs implications pour les rapports entre les deux entités. Ces réformes ont renforcé le rôle du FEM en tant que rouage du mécanisme financier de la Convention, et portaient notamment sur les aspects suivants mis en exergue dans cette partie du rapport : *i) système d'allocation des ressources amélioré et élargi au domaine d'intervention « dégradation des sols » ; ii) ressources réservées dans les domaines d'intervention pour financer les activités habilitantes au titre de la Convention, entre autres ; iii) dispositif de financement favorable à la GDF qui couvre tous les types de forêts ; iv) financement d'activités librement consenties au niveau national qui permettent aux points focaux pour la Convention d'engager des consultations sur les priorités à financer par le FEM ; v) renforcement des programmes d'aide aux pays pour les mobiliser davantage ; et vi) cycles de projet et de programme améliorés pour une efficacité accrue du réseau du FEM du point de vue des coûts et des résultats.*

Système transparent d'allocation des ressources

26. Le STAR est un système amélioré d'allocation des ressources du FEM aux pays pouvant y prétendre. C'est un moyen efficace pour promouvoir la définition des priorités et la programmation stratégique des ressources de l'institution. Outre la « dégradation des sols », le STAR couvre les domaines d'intervention « diversité biologique » et « changements climatiques ». Il détermine le montant indicatif des ressources allouées pendant FEM-5 à 144 pays, sur 324 millions de dollars au total, pour des activités liées à la lutte contre la dégradation des sols et la désertification. Les ressources allouées aux pays ont été déterminées sur la base de critères applicables dans le domaine d'intervention « dégradation des sols » – *étendue des zones arides, zones et populations affectées par la dégradation des sols* –, qui sont conformes aux priorités de la CNUCLD et représentent de ce fait une excellente opportunité pour les pays de consacrer les ressources du FEM à la mise en œuvre de la Convention et de son Plan stratégique décennal.

27. Le STAR a introduit un plancher d'allocation fixé à 0,5 million de dollars pour la dégradation des sols, ce qui signifie que chaque pays reçoit au moins 500 000 dollars pour la programmation de projets dans ce domaine d'intervention. La plupart des pays reçoivent néanmoins des allocations indicatives bien plus élevées. Le STAR offre aussi une certaine flexibilité à certains pays², qui peuvent affecter la totalité de leur allocation pendant FEM-5 à des projets relevant d'un ou de tous les autres domaines d'intervention. Un des pays bénéficiaires, à savoir le Tadjikistan, a déjà exploité ce mécanisme de souplesse en programmant la totalité des ressources qui lui avaient été allouées dans le cadre du STAR dans le domaine d'intervention « dégradation des sols ». Un autre pays bénéficiaire, Samoa, a récemment soumis un projet en indiquant son intention d'affecter toutes ses ressources au titre du STAR à ce même domaine d'intervention. Le tableau 3 dresse l'état des ressources allouées dans ce domaine d'intervention au 30 juin 2011.

Tableau 3 : État des ressources allouées dans le domaine d'intervention « dégradation des sols » pendant FEM-5 au 30 juin 2011 (USD M)

Montant total des ressources allouées	Montant Programmé	Part des ressources utilisées (%)
385,00	52,17	13,55

Ressources réservées dans le domaine d'intervention « dégradation des sols »

28. Hormis les ressources allouées dans le cadre du STAR, le FEM fournit des financements additionnels sur les ressources réservées dans le domaine d'intervention « dégradation des sols » pour appuyer des activités qui y sont menées en tenant compte des priorités définies dans la CNULD. Le montant total des ressources réservées dans ce domaine d'intervention est de 61 millions de dollars, à programmer en tenant compte des orientations suivantes :

- *Activités habilitantes* : Pour la toute première fois, toutes les parties à la CNULD pouvant prétendre aux financements du FEM peuvent obtenir chacune jusqu'à 150 000 dollars au titre des activités habilitantes à l'appui de la mise en œuvre de la Convention et de sa stratégie décennale. Après consultation du Secrétariat de la Convention, le FEM ne financera que des activités habilitantes portant sur la production de rapports et l'alignement des programmes d'action nationaux (PAN) sur la stratégie décennale. Le Secrétariat du FEM a fixé des modalités pour accéder aux financements, qui ont été transmises à tous les points focaux des opérations de l'institution. Trois options sont possibles : i) accès direct par le Secrétariat du FEM ; ii) par l'intermédiaire d'une Entité d'exécution du FEM ; ou iii) à travers un projet-cadre à mettre en place avec une Entité d'exécution du FEM. Pour les deux premières options, des modèles standards ont été conçus conjointement avec le Secrétariat de la CNULD et publiés sur le site web du FEM. Ces modèles incluent toutes les informations pertinentes sur les activités admissibles liées à l'alignement des PAN et à la production des rapports. En ce qui concerne la troisième option, le FEM a retenu le PNUE comme Entité d'exécution chef de file pour préparer un projet de grande envergure destiné au financement des activités habilitantes dans 70 pays, à

² Il s'agit de pays qui reçoivent une allocation indicative totale d'au plus sept millions de dollars pour des projets relevant d'un ou de tous les trois domaines d'intervention, à savoir « diversité biologique », « changements climatiques » et « dégradation des sols ».

hauteur de 50 000 dollars par pays. Les Parties intéressées par cette option doivent envoyer directement une lettre au PNUE, qui sera utilisée comme pièce à l'appui du dossier du projet-cadre.

- *Priorités régionales et thématiques* : Une allocation de 26 millions de dollars servira à encourager les pays admissibles à regrouper des projets nationaux sur la base des éléments suivants : 1) aspects thématiques qui approfondiront et renforceront les objectifs dans ce domaine d'intervention ; 2) possibilité d'une intégration spatiale et géographique à des échelles appropriées (notamment zones transfrontalières) pour obtenir des transformations profondes.
- *Échange de connaissances* : Allocation de dix millions de dollars pour inciter les Parties à s'engager dans l'échange et le transfert de connaissances sur les techniques et approches de gestion durable des sols par la collaboration Sud-Sud et entre praticiens aux niveaux régional et mondial. Le Programme pour le Sahel et l'Afrique de l'Ouest soutenu par la Banque mondiale et le FEM a ainsi reçu trois millions de dollars pour appuyer l'échange d'expériences, d'enseignements et de pratiques de référence sur la GDS, les systèmes agro-sylvo-pastoraux, l'économie de la gestion des sols et de l'eau, la métrique du carbone, et l'assistance technique en matière de systèmes d'information géographique, le suivi et l'aménagement des terres au niveau régional.

Mécanisme d'incitation GDF/REDD+³

29. Pendant le cinquième cycle de reconstitution de ses ressources, le FEM a renforcé son action sur les forêts en élargissant un mécanisme d'incitation financière mis en place pendant FEM-4. Pour ce faire, il a constitué une enveloppe de financement distincte de 250 millions de dollars qui constituera un mécanisme visant à encourager les pays admissibles qui le souhaitent à jumeler des parts importantes des ressources qui leur sont allouées au titre du STAR dans les domaines d'intervention « diversité biologique », « changements climatiques » et « dégradation des sols » pour financer des projets et programmes plus vastes de GDF/REDD+. Le FEM a contribué 20 millions de dollars au programme GDF/REDD+ dans le cadre de son domaine d'intervention « dégradation des sols », ce qui permettra aux pays de mobiliser des investissements en vue de la réalisation de l'objectif 2 de la stratégie adoptée dans ce domaine d'intervention, à savoir : améliorer les services écosystémiques dans les zones d'activité économique forestières. Par ailleurs, le nouveau programme d'incitations permet au FEM de promouvoir une approche paysagère, qui repose tant sur des principes écosystémiques que sur la connectivité entre écosystèmes. Les investissements du FEM au titre de ce programme se fondent donc sur l'approche de restauration des paysages forestiers largement accréditée, qui prévoit d'intégrer des objectifs liés aux moyens de subsistance dans la gestion des écosystèmes forestiers. Cette démarche cadre avec l'objectif 3 de la stratégie arrêtée dans le domaine d'intervention, qui souligne la nécessité de réduire les pressions dues aux utilisations concurrentes des sols. En promouvant une approche intégrée de la gestion des écosystèmes forestiers, le FEM cherche à obtenir des effets positifs multiples pour l'environnement

³ REDD+ : Réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement ; et rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestier dans les pays en développement.

mondial : protection et utilisation durable de la biodiversité, atténuation des effets du changement climatique, adaptation à l'évolution du climat, et lutte contre la dégradation des sols.

30. Les ressources destinées aux projets et programmes de GDF/REDD+ seront allouées aux pays en application d'un ratio simple, transparent et équitable de 3 :1. En d'autres termes, pour trois dollars investis par un pays utilisant ses allocations STAR, un dollar sera décaissé à partir de l'enveloppe de financement GDF/REDD+ pour un projet proposé. Quatre des projets et programmes plurisectoriels approuvés pour FEM-5 et mentionnés dans le présent rapport ont bénéficié d'un financement total de 19,62 millions de dollars du Mécanisme incitatif GDF/REDD+. Ces investissements visent tous une gestion intégrée des ressources naturelles pour atténuer les pressions exercées sur les écosystèmes en raison de conflits d'utilisation à l'échelle paysagère, comme par exemple le déboisement et la dégradation des forêts résultant de la conversion des terres à des fins agricoles.

Processus de constitution de portefeuilles nationaux (PCPN)

31. Pendant FEM-5, les pays peuvent prétendre à des financements du FEM à concurrence de 30 000 dollars pour entreprendre, librement, des processus de constitution des portefeuilles nationaux constituant un cadre pour la programmation des ressources de l'institution. Ces processus serviront d'outils de définition des priorités pour les pays et de guide pour orienter les Entités d'exécution du FEM dans la fourniture de l'assistance aux pays bénéficiaires. Avec la participation des points focaux nationaux pour la CNULD, cette nouvelle activité de FEM-5 va renforcer l'accent mis sur les priorités définies par cette Convention lors des délibérations sur la programmation, au niveau national, des ressources du FEM dans le domaine d'intervention « dégradation des sols ».

Programme d'aide aux pays

32. Des réformes ont aussi été introduites dans les programmes institutionnels du FEM, ce qui permettra davantage de prendre en compte la CNULD dans les activités liées à la dégradation des sols. À titre d'exemple, la réforme du Programme d'aide aux pays pendant FEM-5 prévoit l'organisation annuelle d'un atelier de coordination élargi désormais aux points focaux pour trois des quatre Conventions (CCNUCC, CDB et CNULD), à un représentant de la société civile, et à des points focaux politiques et techniques pour le FEM. Ces ateliers visent à mettre tous les intervenants au fait des stratégies, politiques et procédures du FEM, et à promouvoir la coordination. Ainsi, les points focaux pour la CNULD peuvent échanger directement sur les politiques et la programmation du FEM aux niveaux national et régional.

Cycles des projets et programmes

33. En réponse aux appels répétés du réseau du FEM et des pays bénéficiaires, l'institution n'a cessé d'alléger son cycle de projet. Les dernières décisions visant à simplifier le cycle des projets et

des programmes ont été prises par le Conseil du FEM à sa réunion de juin 2010. Les principales réformes adoptées sont résumées ci-après⁴ :

- Réduction du délai d'instruction des projets (du dépôt de la fiche d'identité du projet (FIP) à l'agrément de la DG) de 22 à 18 mois.
- Renforcement de la transparence en permettant aux points focaux et aux Entités d'exécution du FEM d'accéder à la base de données des projets, et en publiant les fiches d'évaluation des projets sur le site web.
- Suppression de la prorogation des étapes des projets, sauf cas de force majeure.
- Suppression des quatre semaines de délai d'examen par le Conseil des projets de grande envergure au stade de l'agrément de la DG, sauf dans le cas où le Conseil, au moment de l'approbation du programme de travail, souhaite examiner particulièrement certains projets.
- Accès direct des pays à la préparation ; 1) des PCPN ; et 2) des rapports à établir en application des Conventions (activités habilitantes).
- Introduction d'une procédure d'approbation directe des projets de moyenne envergure, ce qui signifie que le dépôt d'une FIP n'est pas obligatoire, sauf quand une Entité d'exécution demande un financement pour la préparation du projet. Dans ce cas, la proposition suit la procédure normale.
- Introduction d'un outil de suivi de l'idée de projet préalablement à la communication de la FIP dans le système intégré de gestion des projets du FEM.
- Programmes affinés dont l'approbation est soumise à l'une des deux procédures, selon le type d'Entité d'exécution du FEM soumettant la proposition.
- Possibilité de combiner les ressources financières de différents fonds fiduciaires administrés par le FEM (élaboration de programmes et projets financés par plusieurs fonds fiduciaires).

SUIVI ET ÉVALUATION DU PORTEFEUILLE DANS LE DOMAINE D'INTERVENTION « DÉGRADATION DES SOLS »

34. Le travail de suivi-évaluation du portefeuille est important pour le domaine d'intervention, et inclut trois principales composantes : synthèse des examens de l'état d'avancement des projets pour le *Rapport de suivi annuel* du FEM, synthèse de l'*Outil de suivi et d'évaluation du portefeuille* (PMAT, qui est l'« outil de suivi » du domaine d'intervention « dégradation des sols »), et *Mission de suivi du portefeuille et d'acquisition des connaissances*. Toutes ces trois composantes sont essentielles pour l'application du mécanisme de gestion à objectifs de résultat, ainsi que le transfert des connaissances dans le domaine d'intervention pour affiner davantage l'élaboration de formules et d'approches pour investir dans l'amélioration de l'état environnemental de la planète par la GDS.

⁴ Se référer au document du Conseil GEF/C.39/Inf. 3 pour une présentation exhaustive des nouveaux cycles de projet et des programmes : http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/C.39.Inf_3%20-%20GEF%20Project%20and%20Programmatic%20Approach%20Cycles.pdf

Rapport de suivi annuel

35. Dans le cadre du Rapport de suivi annuel de l'exercice 10 préparé pour le Conseil du FEM, 72 examens de l'état d'avancement des projets soumis par des Entités d'exécution du FEM ont été analysés pour déterminer les résultats du portefeuille et les enseignements tirés pendant la période allant de juillet 2009 à juin 2010. Les données contenues dans ces examens attestent que, dans l'ensemble, les mesures de gestion intégrée de l'environnement et de gestion durable des sols mises en œuvre pour combattre la dégradation des sols dans le monde ont donné des résultats satisfaisants. L'analyse montre que pour tous les projets en cours d'exécution (FEM-3 et FEM-4) :

- Près de six millions d'hectares de terres bénéficient directement des interventions de GDS, tandis que les activités de gestion intégrée de l'environnement ont des effets sur 398 millions d'hectares supplémentaires.
- La région Afrique australe et de l'Est abrite la plus vaste zone couverte par des interventions de gestion intégrée de l'environnement (386 millions d'hectares), même si la GDS n'est appliquée que sur 842 424 hectares.
- La région Amérique latine et Caraïbes recouvre une superficie totale de 11 millions d'hectares de terres sous gestion intégrée de l'environnement, dont quatre millions où se pratique un certain type de GDS.
- L'espace total concerné en Afrique centrale et de l'Ouest est de quatre millions d'hectares, 75 420 étant sous GDS.
- Les régions Asie centrale, Europe et Asie renferment au total 1,8 million d'hectares sous gestion intégrée de l'environnement, y compris 954 134 hectares sous GDS.

36. La gestion intégrée de l'environnement se pratique sur une vaste superficie, sous forme de réhabilitation des terres pastorales, d'aménagement des terres pour les pâturages, de restauration des terres forestières (notamment par des plantations forestières), de gestion durable des forêts, de restauration des tourbières, et de mesures de lutte contre l'érosion des terres forestières. Dans certains projets plurisectoriels conçus et exécutés suivant des principes de gestion intégrée de l'environnement pendant FEM-3, la gestion durable des sols a également été associée à la création d'aires protégées, la protection des forêts et l'établissement de biocorridors pour préserver les services écologiques et renforcer la connectivité des habitats dans les systèmes de production. Par exemple, en Namibie uniquement, on doit à la gestion intégrée de l'environnement la prise en charge par des organismes de protection de la nature de 38,5 millions d'hectares de terres.

37. Un objectif majeur des projets du FEM rattachés au programme d'opérations 12 et pour lesquels la planification de l'occupation des sols est essentielle est la gestion des systèmes de production de manière à équilibrer les effets positifs pour l'environnement mondial et pour les populations locales. Un volet crucial de l'aménagement des terres est le recours à des approches participatives pour une meilleure prise en compte sur le plan spatial des besoins des nombreuses parties prenantes. Plus de la moitié des projets de la cohorte de 2010 ont ainsi appliqué des approches associant les populations pour veiller à ce que celles-ci adhèrent totalement aux opérations d'aménagement des terres.

38. Le secteur privé a été associé à la mise en œuvre de quelques projets pour mobiliser des investissements additionnels. À titre d'exemple, le projet *Intégration des principes et pratiques de gestion écosystémique dans la gestion des sols et des ressources en eau des basses terres de Slovaquie orientale* (PNUD) a permis de mettre en place un partenariat public-privé sous forme d'association civile dénommé « *Among the Rivers* » qui a levé ses propres financements auprès de sources extérieures. Au niveau local, les agriculteurs, les éleveurs et les organisations paysannes jouent tous un rôle déterminant pour obtenir des résultats sur le terrain, transposer des expériences à plus grande échelle, et pérenniser les réalisations.

Outil de suivi et d'évaluation du portefeuille

39. Le PMAT a été finalisé et adopté comme outil de suivi du portefeuille des projets réalisés dans le domaine d'intervention « dégradation des sols » pendant FEM-5. Dès l'exercice 11, tous les projets financés au titre d'un domaine d'intervention soumettront des outils de suivi trois fois pendant leur durée de vie : *au moment de l'agrément par la DG, pendant la revue à mi-parcours et au moment de l'évaluation finale*. Parce qu'ils contiennent des informations sur des indicateurs clés du projet qui facilitent la synthèse, ces outils sont très précieux pour le suivi des résultats des opérations du FEM liées à la dégradation des sols et à la désertification. Ils sont particulièrement importants pour démontrer les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs d'amélioration de l'état de l'environnement mondial définis dans la politique de gestion à objectifs de résultat pour ce domaine d'intervention. Les données des outils de suivi serviront à :

- démontrer le rôle catalyseur du FEM en tant que partenaire stratégique pour la mise en œuvre/transposition grandeur nature des interventions de GDS visant à combattre la dégradation des sols, en particulier la désertification et le déboisement ;
- suivre les effets positifs pour l'environnement mondial des investissements du FEM dans les systèmes de production (paysages agricoles, pastoraux et forestiers), notamment les activités plurisectorielles recoupant la diversité biologique, les eaux internationales et le changement climatiques ;
- rendre efficacement et exactement compte des ressources mises à disposition par le FEM pour la mise en œuvre de la CNUCLD par les Parties, y compris l'application de la stratégie décennale ;
- améliorer la gestion du portefeuille et renforcer le devoir de responsabilité dans ce domaine d'intervention.

Mission de suivi du portefeuille et d'acquisition des connaissances

40. La mission de suivi du portefeuille et d'acquisition des connaissances est une autre composante essentielle du mécanisme de gestion à objectifs de résultat pendant FEM-5, qui met l'accent sur l'acquisition des connaissances à partir des pratiques, des expériences et des enseignements tirés des projets. Dans ce contexte, le Conseil du FEM a demandé au Secrétariat de piloter le suivi des activités et l'acquisition des connaissances dans ce domaine d'intervention pour contrôler les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs institutionnels pendant la mise en œuvre des projets. Dans le domaine d'intervention « dégradation des sols », la mission pilote s'est intéressée en priorité à l'approche de gestion intégrée de l'environnement. Son objectif global

était d'évaluer le degré d'application de cette approche dans la cohorte de projets financés pendant FEM-3 au titre du programme d'opérations 12. Elle prévoyait dix jours de travail et une visite du Projet de gestion intégrée des écosystèmes des basses terres du Sahel (Burkina Faso), l'un des quatre projets examinés dans ce portefeuille, qui applique la gestion intégrée de l'environnement pour combattre la dégradation des sols.

CONCLUSION

41. Les relations entre le FEM et la Conférence des parties à la CNUCLD ont franchi des étapes très importantes pendant la période considérée, notamment avec l'adoption de plusieurs réformes majeures qui renforceront la mise en œuvre de la Convention par les Parties touchées. Avec 144 Parties pouvant prétendre aux ressources allouées à des projets menés dans trois domaines d'intervention dans le cadre du STAR, il est plus que jamais avisé d'investir dans la GDS. Au moment où celle-ci gagne en importance dans un contexte marqué par les questions de sécurité alimentaire, d'atténuation des effets du changement climatique et d'adaptation à l'évolution du climat, le FEM peut, en tant que rouage du mécanisme financier, aider largement les Parties à faire avancer la mise en œuvre de la Convention et de sa stratégie décennale. Des éléments concrets témoignant d'une programmation accrue et efficace de ces ressources par les Parties touchées, qui exploite notamment la possibilité de créer des synergies entre les domaines d'intervention du FEM et d'autres guichets de financement, permettront de renforcer davantage l'importance accordée à la GDS pour la prise en compte des aspirations liées à l'environnement et au développement dans le monde entier.

ANNEXE 1 : PORTEFEUILLE DE PROJETS RELEVANT DU DOMAINE D'INTERVENTION « DÉGRADATION DES SOLS » PENDANT FEM-4 (EXERCICE 10)

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars

#	Entité d'exécution du FEM	Pays	Région	Type de projet	Intitulé du projet	Domaine d'intervention	Financement total du FEM (y compris financements PPG et allocation pour frais)				Cofinancement	Approbation de la FIP par le Conseil/la DG	Agrément de la DG	Ratio de cofinancement du FEM 1:	Objectifs par domaine d'intervention
							DS	DB	EI	CC					
1	PNUE	République centrafricaine Congo Cameroun Gabon Guinée équatoriale RDC	Afrique	Projet de grande envergure	Gestion régionale durable des ressources en bois d'œuvre du bassin du Congo (CBSP)	DB CC DS	1,00	1,49	0,00	1,00	6,28	Juin-10		2,0	DB-4 DB-5 CC-6 DS-1
2	Banque mondiale	Projet mondial	Projet mondial	Projet de grande envergure	Marché du développement (2009) : Adaptation au changement climatique (DM 2009)	DB CC DB EI	0,33	0,55	0,22	1,10	4,30	Juin-09	Déc-09	2	
3	Banque mondiale	République centrafricaine Congo Cameroun Gabon Guinée équatoriale RDC	Afrique	Projet de moyenne envergure	CBSP- Renforcement des capacités de coordination régionale de la gestion durable des écosystèmes forestiers dans le bassin du Congo (CBSP)	AP DS	0,95	0,00	0,00	0,00	1,11	Juil-09	Mai-11	1,3	DB-4 DS-1
4	Banque mondiale	Tunisie	MENA	Projet de grande envergure	Écotourisme et préservation de la biodiversité du désert (MENARID)	DB DS	1,56	3,36	0,00	0,00	3,30	Nov-09		1	DB-1 DB-2 DS-1
5	Banque mondiale	Chili	LAC	Projet de grande envergure	Gestion durable des sols	DB CC DS	4,00	1,50	0,00	0,95	77,61	Juin-10		13,2	DS-3 DB-4 CC-6 CC-6
6	PNUE	Mondial	Projet mondial	Projet de moyenne envergure	Plateforme SFM : Faciliter les financements à l'appui de la gestion forestière durable dans les PEID et les pays pauvres en forêts	DB DS	0,55	0,55	0,00	0,00	1,00	Avr.-10	Mai-11	1	DS-PS-2 DB-PS-4
Total							8,39	7,45	0,22	3,05	93,60				

ANNEXE 2 : PORTEFEUILLE DE PROJETS RELEVANT DU DOMAINE D'INTERVENTION « DÉGRADATION DES SOLS » PENDANT FEM-5 (EXERCICE 11)

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars

#	Entité d'exécution du FEM	Pays	Région	Type de projet	Intitulé du projet	Domaine d'intervention	Financement total du FEM (y compris financements PPG et allocation pour frais)					Cofinancement	Approbation de FIP par le Conseil/la DG	Agréement de la DG	Ratio de cofinancement du FEM 1:	PS lié à la stratégie pour FEM-4 dans le domaine d'intervention DS
							DS	DB	EI	CC	GDF					
1	Banque mondiale	Tadjikistan	Asie	Projet de grande envergure	Gestion des moyens d'existence agricoles et de l'environnement dans les hautes terres (Phase II)	DS	5,94	0,00	0,00	0,00	0,00	17,90	Mar-11		3,3	DS-1
2	PNUD	Azerbaïdjan	CEE	Projet de grande envergure	Gestion durable des sols et des forêts du grand Caucase	CC DS GDF	3,45	0,00	0,00	2,24	0,66	11,40	Mar-11		2,0	GDF/REDD+1 DS-3 AICC-5
3	BID	Jamaïque	LAC	Projet de grande envergure	Gestion intégrée des bassins hydrographiques des fleuves Yallahs et Hope	DB DS GDF	2,09	1,14	0,00	0,00	1,08	8,81	Mai-11		2,2	DS-1 DS-3 DB-2 GDF/REDD+1
4	PNUD	Bélarus	CEE	Projet de grande envergure	Approche paysagère de la gestion des tourbières pour des effets positifs multiples sur l'environnement	DB DS CC GDF	0,30	1,30	0,00	0,70	0,75	10,48	Mai-11		3,8	BD-1 AICC-5 DS-3 GDF/REDD+1 GDF/REDD+2 AICC-5
5	Banque mondiale	Burkina Faso Benin Éthiopie Ghana Mali Mauritanie Nigéria Nigéria Soudan Sénégal Tchad Togo	Afrique	Projet de grande envergure	Programme pour le Sahel et l'Afrique de l'Ouest à l'appui de l'Initiative « Grande muraille verte »	DB DS CC GDF	36,70	21,17	0,00	32,45	17,13	1535,00	Mai-11		18,0	DS-3 AdCC-1 AdCC-2 AICC-3 AICC-5 DB-1 DB-2 GDF/REDD+1
6	PNUD	Kenya	Afrique	Projet de grande envergure	Cinquième phase d'opérations du Programme de microfinancements	DB CC DS	1,94	1,94	0,00	1,51	0,00	5,50	Mar-11		1,1	DB-2; DS-1 DS-2; AICC-3 RC-2; RC-5 EI-3; DS-2 AICC-3; RC-2
7	PNUD	Costa Rica	LAC	Projet de grande envergure	Cinquième phase d'opérations du Programme de microfinancements	DB CC DS	0,75	3,00	0,00	1,00	0,00	4,63	Mar-11		1,1	DB-2; AICC-3; AICC-5; DS-1; RC-2; RC-5; DS-1; RC-2;

8	PNUD	Inde	Asie	Projet de grande envergure	Cinquième phase d'opérations du Programme de microfinancements	DB CC DS	0,54	1,62	0,00	3,24	0,00	6,00	Mar-11	1,2	DB-2; DS-1; DS-2; AICC-2; AICC-3 ; RC-2; RC-5; EI-1; Autres ; DS-1;
9	PNUD	Bolivie	LAC	Projet de grande envergure	Cinquième phase d'opérations du Programme de microfinancements	DB CC DS	0,45	3,15	0,00	0,90	0,00	6,00	Mai-11	1,4	DB-1; DB-2; AICC-3; AICC-5; DS-1; RC-2; RC-5; DS-1; RC-2;
Total							52,17	33,33	0,00	42,05	19,62	1 605,72			

ANNEXE 3 : PROJETS APPROUVÉS AU TITRE DU FONDS POUR LES PMA/FONDS SPÉCIAL ET EXÉCUTÉS DANS DES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (EXERCICES 10 ET 11)

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars

#	Entité d'exécution du FEM	Pays	Région	Type de projet	Intitulé du projet	Fonds fiduciaire	Financement du FEM	Cofinancement	Approbation du Conseil
1	Banque mondiale	Sao Tomé-et-Principe	Afrique	Projet de grande envergure	Adaptation aux changements climatiques	Fonds pour les PMA	4,87	13,17	Août-09
2	PNUD	Guinée-Bissau	Afrique	Projet de grande envergure	Renforcement de la capacité de résistance et d'adaptation au changement climatique dans les secteurs de l'agriculture et de l'eau	Fonds pour les PMA	4,54	19,95	Août-09
3	PNUD	République démocratique populaire lao	Asie	Projet de grande envergure	Renforcement de la capacité de résistance du secteur agricole aux effets du changement climatique	Fonds pour les PMA	5,00	7,72	Sep-09
4	Banque mondiale	Kiribati	Asie	Projet de grande envergure	Renforcement de la capacité de résistance à la variabilité et aux aléas du climat	Fonds pour les PMA	3,30	3,30	Oct.-09
5	PNUE	Tanzanie	Afrique	Projet de grande envergure	Renforcement de la capacité des principaux acteurs à s'adapter au changement climatique dans les zones d'activité économique côtières	Fonds pour les PMA	3,52	7,65	Nov.-09
6	PNUD	Samoa	Asie	Projet de grande envergure	Intégration des risques climatiques et de la capacité de résistance aux effets du changement climatique dans la gestion forestière (ICCRIFS)	Fonds pour les PMA	2,70	2,53	Fév.-10
7	PNUD	Éthiopie	Afrique	Projet de grande envergure	Autonomisation des populations locales en matière d'adaptation	Fonds pour les PMA	5,95	22,65	Juin-10
8	BAD	Burundi	Afrique	Projet de grande envergure	Renforcement des mesures de gestion des risques et d'adaptation aux changements climatiques (ECRAMB)	Fonds pour les PMA	3,53	15,66	Août-10
9	PNUE	Gambie	Afrique	Projet de moyenne envergure	Renforcement des systèmes de préalerte climatiques	Fonds pour les PMA	1,16	1,56	Mar-11
10	PNUE	Cambodge	Asie	Projet de moyenne envergure	Programme d'évaluation de la vulnérabilité et d'adaptation aux changements climatiques dans les zones côtières tenant compte de l'amélioration des moyens de subsistance et des écosystèmes	Fonds pour les PMA	1,85	4,20	Mar-11
11	PNUE	Afghanistan	Asie	Projet de grande envergure	Renforcement de la capacité d'adaptation et de résistance au changement climatique	Fonds pour les PMA	5,50	16,00	Août-10
12	FIDA	Sénégal	Afrique	Projet de grande envergure	Adaptation au changement climatique dans les domaines de la gestion des bassins hydrographiques et de la rétention de l'eau	Fonds pour les PMA	5,63	8,83	Juil.-10

13	PNUD	Libéria	Afrique	Projet de grande envergure	Renforcement de la capacité de résistance au changement climatique par la prise en compte systématique de l'adaptation dans le développement du secteur agricole	Fonds pour les PMA	2,70	6,08	Juil.-10
14	BAD	Sao Tomé-et-Principe	Afrique	Projet de grande envergure	Renforcement de la capacité d'adaptation des populations pastorales les plus vulnérables	Fonds pour les PMA	2,32	7,65	Nov.-10
15	PNUD	Mozambique	Afrique	Projet de grande envergure	Adaptation dans les zones côtières	Fonds pour les PMA	4,98	8,87	Août-10
16	PNUD	République centrafricaine	Afrique	Projet de grande envergure	Programme intégré d'adaptation pour lutter contre les effets du changement climatique sur la production agricole et la sécurité alimentaire	Fonds pour les PMA	3,14	5,56	Jan-11
17	FAO	Haïti	LAC	Projet de grande envergure	Renforcement de la capacité de résistance au changement climatique et atténuation des risques liés aux catastrophes dans le secteur agricole aux fins d'amélioration de la sécurité alimentaire après le séisme	Fonds pour les PMA	3,00	5,30	Mars-11
18	PNUD	Maldives	Asie	Projet de moyenne envergure	Renforcement de la capacité de résistance au changement climatique par l'adaptation dans le secteur touristique	Fonds pour les PMA	1,82	1,65	Juin-11
19	Banque mondiale	Projet régional	Afrique	Programme	Programme pour le Sahel et l'Afrique de l'Ouest à l'appui de l'Initiative « Grande muraille verte »	Fonds pour les PMA	16,00	261,00	Mai-11
Sous-total pour 19 projets approuvés au titre du Fonds pour les PMA							81,51	419,32	
1	PNUD	Thaïlande	Asie	Projet de moyenne envergure	Renforcement de la capacité des populations côtières vulnérables à gérer les risques liés au changement climatique et les phénomènes météorologiques extrêmes	Fonds spécial	1,00	2,70	Juin-10
2	PNUD	Swaziland	Afrique	Projet de grande envergure	Promotion d'une gestion intégrée, durable et équitable des ressources en eau nationales et transnationales dans l'optique du changement du climat	Fonds spécial	1,89	6,10	Nov.-10
3	PNUD	Azerbaïdjan	CEE	Projet de grande envergure	Intégration des risques liés au changement climatique dans la gestion de l'eau et des inondations par les populations vulnérables des montagnes de la région du grand Caucase	Fonds spécial	3,08	7,26	Nov.-10
4	PNUD	Indonésie	Asie	Projet de grande envergure	Planification stratégique et mesures visant à renforcer la capacité de résistance des populations rurales de la province timoraise de Nusa Tenggara (SPARC)	Fonds spécial	5,50	54,80	Mars-11
5	FIDA	Ghana	Afrique	Projet de grande envergure	Promotion d'une approche de l'adaptation axée sur la chaîne de valeur dans le secteur agricole	Fonds spécial	2,86	8,50	Nov.-10
6	BERD	Tadjikistan	CEE	Projet de grande envergure	Renforcement de la capacité de résistance aux effets du changement climatique par la réhabilitation des sources d'eau potable au Nord	Fonds spécial	3,00	23,01	Mars-11
7	Banque mondiale	Maroc	Afrique		Prise en compte du changement climatique dans les plans de développement et la prévention des catastrophes aux fins du renforcement de la capacité de résistance des secteurs de l'agriculture et de l'eau	Fonds spécial	4,35	26,95	Mai-11
8	Banque mondiale	Nicaragua	LAC	Projet de	Adaptation des dispositifs d'approvisionnement en eau aux changements climatiques	Fonds	6,60	31,50	Mai-11

				grande envergure		spécial				
9	Banque mondiale	Projet régional	Afrique	Programme	Programme pour le Sahel et l'Afrique de l'Ouest à l'appui de l'Initiative « Grande muraille verte »	Fonds spécial	5,00	84,00	Mai-11	
10	BAsD/PNUE	Projet régional	Asie	Projet de grande envergure	Expérimentation d'un réseau et d'un centre financier pour les technologies climatiques dans l'Asie-Pacifique	Fonds spécial	2,00	15,00	Mai-11	
11	Banque mondiale	Projet régional	CEE	Projet de grande envergure	Mécanisme d'assurance contre les risques de catastrophe en Europe du Sud-est et dans le Caucase (SEEC CRIF)	Fonds spécial	6,05	21,50	Mai-11	
Sous-total pour 11 projets approuvés au titre du Fonds spécial								36,98	254,38	

ANNEXE 4 : PROJETS APPROUVÉS AU TITRE DU FONDS POUR L'ADAPTATION (EXERCICES 10 ET 11)

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars

Pays	Titre du projet	Financement	Agent d'exécution	Date d'approbation
Sénégal	Adaptation à l'érosion côtière dans les zones vulnérables	8,62	CSE	17/09/2010
Équateur	Renforcement de la capacité de résistance des populations locales aux effets néfastes du changement climatique sur la sécurité alimentaire dans la province de Pichincha et le bassin du Rio Jubones	7,45	PAM	18/03/2011
Érythrée	Programme d'adaptation au changement climatique dans les secteurs de l'eau et de l'agriculture dans la région d'Anseba	6,52	PNUD	18/03/2011
Honduras	Atténuation des risques liés au changement climatique menaçant les ressources en eau par le renforcement de la capacité de résistance systémique et la réduction de la vulnérabilité des pauvres en milieu urbain	5,62	PNUD	17/09/2010
Maldives	Renforcement de la capacité de résistance au changement climatique grâce au programme de gestion intégrée des ressources en eau à Ihavandhoo (atoll Haa Alif), Mahibadhoo (atoll Alif Dhaal) et Gadhdhoo (atoll Gaafu Dhaalu)	8,99	PNUD	22/06/2011
Mongolie	Adaptation écosystémique aux fins du maintien de la sécurité en matière d'eau dans les sites vitaux de captage de la ressource	5,50	PNUD	22/06/2011
Nicaragua	Réduction des risques et de la vulnérabilité dus aux crues et aux sécheresses dans le bassin de l'Estero Real	5,50	PNUD	15/12/2010
Pakistan	Réduction des risques et des vulnérabilités dus aux risques de débordement des lacs glaciaires dans le Nord du Pakistan	3,91	PNUD	15/12/2010
Îles Salomon	Renforcement de la capacité d'adaptation des populations locales aux méfaits du changement climatique sur l'agriculture et la sécurité alimentaire	5,53	PNUD	18/03/2011
Turkménistan	Atténuation des risques résultant du changement climatique dans les systèmes de production agricole par une meilleure gestion de l'eau au niveau national et local	2,93	PNUD	22/06/2011
Total		60,57		

ANNEXE 5 – RÉSUMÉ DES PROGRAMMES ET PROJETS APPROUVÉS

Résumé des projets approuvés dans le domaine d'intervention « dégradation des sols » pendant FEM-4 (année dernière cycle de refinancement)

1. **Chili : Gestion durable des sols.** Ce projet combine les ressources allouées dans les domaines d'intervention « dégradation des sols » (4 millions de dollars), « diversité biologique » (1,5 million de dollars) et « changements climatiques » (0,9 million de dollars) et propose des solutions innovantes à l'appui des efforts déployés par le Chili en vue de stopper la dégradation des sols. L'objectif du projet est d'élaborer un programme national d'incitation pour intégrer systématiquement des plans et pratiques de GDS à la lutte contre la dégradation des sols, la préservation de la biodiversité d'importance mondiale et la protection des crédits carbone qui sont cruciaux. Cet objectif sera atteint grâce à l'élaboration, la mise à l'épreuve et l'affinage d'un système national d'incitation pour les services écologiques (SINFOSA). Bien que n'étant pas un système de rémunération des services écologiques (PES), le SINFOSA s'appuiera sur des systèmes existants d'incitation en matière de gestion des sols afin d'internaliser la gestion durable des sols, la préservation de la biodiversité et l'atténuation des effets du changement climatique dans plusieurs régions prioritaires du Chili. Les initiatives gouvernementales en cours et les lois d'incitation existantes dans les secteurs forestier et agricole (forêts naturelles et plantations forestières, conservation des sols et irrigation) seront recadrées de sorte que leur application promeuve la fourniture future de services environnementaux et cible mieux les priorités environnementales au niveau national et mondial. Les investissements réalisés par le biais du SINFOSA seront reconfigurés sur la base d'une formule de planification axée sur les bassins hydrographiques qui sera élaborée dans le cadre de ce projet. L'on estime que ces investissements pourront permettre de piéger non moins de 120 millions de tonnes de carbone sur 20 ans grâce aux efforts de reboisement (environ 1,5 million de tonnes de carbone par an) tandis que la restauration des forêts dégradées pourra contribuer à piéger 24 millions de tonnes supplémentaires sur la même période (soit environ 0,3 million de tonnes de carbone par an).

2. **Tunisie : Écotourisme et préservation de la biodiversité du désert.** Ce projet rattaché au programme Gestion intégrée des ressources naturelles dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENARID) a été approuvé en novembre 2009 par le Conseil comme projet plurisectoriel financé par les ressources allouées dans les domaines d'intervention suivants « dégradation des sols » (1,6 million de dollars) et « diversité biologique » (3,4 millions de dollars). Il vise à développer le tourisme écologiquement viable (ou écotourisme) comme moyen de promouvoir la viabilité environnementale, sociale et financière en Tunisie. En intégrant la préservation de la biodiversité du désert et des espaces désertiques à tous les niveaux du développement de l'écotourisme, le projet contribuera à atténuer et à inverser la tendance à la dégradation du capital naturel de la Tunisie. L'objectif secondaire de ce projet est de créer des emplois au niveau local et générer des flux de revenus qui favoriseront la participation des populations et du secteur privé, ce qui contribuera indirectement à atteindre l'objectif de préservation de la biodiversité. Le renforcement du patrimoine naturel s'accompagnera des effets

positifs collatéraux que sont sa viabilité et sa capacité accrue de résistance aux effets du changement climatique. Grâce au MENARID, les enseignements tirés de ce projet seront partagés avec les autres pays de la région MENA, dont plusieurs disposent aussi de grands écosystèmes désertiques menacés.

3. ***Renforcement des capacités de coordination régionale de la gestion durable des écosystèmes forestiers du bassin du Congo (CBSP).*** Ce projet a été approuvé par la DG du FEM en juillet 2009 dans le cadre du Programme stratégique pour le bassin du Congo (CBSP) financé par le FEM. Son principal objectif est le renforcement des capacités de coordination régionale de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) dans le droit fil des objectifs du CBSP. Le CBSP est un programme visant à avoir des effets positifs multiples pour l'environnement mondial dans le bassin du Congo par le biais d'un portefeuille de projets ciblés réalisés aux niveaux local, national et régional. Le projet est conçu pour renforcer les capacités du Secrétariat exécutif de la COMIFAC à servir de mécanisme régional chargé d'harmoniser la gestion durable des forêts dans toute la région, de réaliser des synergies entre diverses initiatives sous-sectorielles ou thématiques ciblées contribuant à la GDF et de renforcer les processus d'acquisition et de transfert des connaissances entre les pays. Il participe à la réalisation de l'objectif 1 adopté dans le domaine d'intervention « dégradation des sols » pendant FEM-4 (*Créer un environnement propice qui intégrera systématiquement la gestion durable des sols aux politiques et méthodes de développement à l'échelle régionale, nationale et locale*) et est financé par les ressources allouées dans ce domaine d'intervention déposées dans le compte Forêts tropicales.

4. ***Gestion régionale durable des ressources en bois d'œuvre du bassin du Congo (CBSP).*** Il s'agit d'un autre projet approuvé en juin 2010 par le Conseil dans le cadre du Programme stratégique pour le bassin du Congo (CBSP) financé par le FEM. Il vise à promouvoir une approche régionale harmonisée de la gestion durable des forêts de production dans le bassin du Congo. Il contribue à la réalisation de l'objectif 1 adopté dans le domaine d'intervention « dégradation des sols » pendant FEM-4 (*Créer un environnement propice qui intégrera systématiquement la gestion durable des sols aux politiques et méthodes de développement à l'échelle régionale, nationale et locale*). Ce projet est financé tant par les ressources allouées dans les domaines d'intervention « diversité biologique » et « changements climatiques » que par le compte Forêts tropicales qui lui-même est alimenté entre autres par des ressources allouées dans le domaine d'intervention « dégradation des sols ».

5. ***Plateforme GDF - Faciliter les financements à l'appui de la gestion forestière durable dans les petits États insulaires en développement et les pays pauvres en forêts.*** Ce projet mondial de moyenne envergure approuvé par la DG en avril 2010 est financé par les ressources allouées dans les domaines d'intervention « dégradation des sols » et « diversité biologique », et vise à mieux comprendre les déficits, les difficultés et les opportunités de financement à l'appui de la gestion durable des forêts dans les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays à faible couvert forestier. Le projet sera exécuté par le PNUE en partenariat avec le département des Affaires économiques et sociales des Nations Unies (UN DESA) et le FNUF. Il s'inscrit dans un

programme de travail à long terme qui sera mis en œuvre en étroite collaboration avec des experts nationaux des groupes de pays concernés, des experts internationaux, des bailleurs de fonds et des représentants des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts. La première étape consistera à analyser les flux financiers existants, les déficits et les besoins en matière de financement dans le domaine de la GDF dans les PEID et les pays pauvres en forêts. L'étape suivante portera sur la sensibilisation des acteurs nationaux afin qu'ils s'approprient le projet, l'examen de l'analyse de la situation de chaque pays, la création de réseaux d'experts, et la définition de la voie à suivre pour avancer. Les activités du projet rentreront en droite ligne de la priorité stratégique 2 définie dans le domaine d'intervention « dégradation des sols » (appui à la gestion durable des forêts dans les zones d'activité économique).

6. **Marché du développement 2009 - Adaptation aux changements climatiques.** Il s'agit d'un projet plurisectoriel administré par la Banque mondiale avec le FEM comme partenaire et l'un des pourvoyeurs de fonds. Le Marché du développement est un programme mondial de financement, qui, à travers un concours ouvert au plus grand nombre, permet de recenser et de récompenser des idées de projet originales susceptibles d'avoir un impact important sur le développement. Les financements obtenus à l'issue du Marché du développement servent souvent à poursuivre à une plus grande échelle ou à reproduire ailleurs les projets primés. Le présent projet vise à recenser et financer des projets originaux qui : 1) permettent aux populations autochtones de mieux s'adapter au changement climatique ; 2) récompensent les collectivités qui appliquent des mesures de gestion durable des ressources naturelles ; 3) soutiennent les actions visant à mettre à profit la gestion des risques liés aux catastrophes et à atténuer lesdits risques tout en renforçant la capacité de résistance des populations locales aux effets du changement climatique. Environ 25 projets seront retenus et devront être réalisés dans un délai de deux ans.

Résumé des projets et programmes approuvés dans le domaine d'intervention « dégradation des sols » pendant FEM-5 (première année du cycle de refinancement)

7. **Tadjikistan : Gestion des moyens de subsistance agricoles et de l'environnement dans les hautes terres (Phase II).** Ce projet approuvé par le Conseil en mars 2011 permettra d'utiliser les 5,4 millions de dollars alloués au Tadjikistan au titre du STAR pour contribuer à l'amélioration de l'état environnemental de la planète induite par les investissements de base consacrés au développement agricole et financés par l'Association internationale de développement du Groupe de la Banque mondiale. Il s'appuiera sur les réalisations d'un précédent projet de la Banque mondiale et du FEM, intitulé Agriculture villageoise et gestion des bassins hydrographiques, en élargissant le champ des interventions en matière de GDS à de nouvelles régions où la dégradation des sols reste une menace grave. Il s'agira de s'attacher à prendre des mesures incitatives en vue d'encourager les ménages d'agriculteurs à adopter des pratiques de GDS pour réduire la dégradation des sols, mieux préserver la biodiversité et renforcer le piégeage du carbone dans les systèmes de production. Le Tadjikistan étant un petit pays à forte population rurale vivant de l'agriculture et de l'élevage, ce projet permettra certainement de dégager des enseignements importants sur les principes et les modes

d'application à grande échelle de la GDS. En outre, des liens directs avec la plateforme de l'Initiative pour la gestion des sols des pays d'Asie centrale offriront la possibilité de reproduire ce projet dans d'autres pays de cette région. Le projet contribuera de façon spécifique à l'objectif 1 adopté dans le domaine d'intervention « dégradation des sols » (systèmes d'agriculture et d'élevage extensif).

8. **Jamaïque : *Gestion intégrée des bassins hydrographiques des fleuves Yallahs et Hope.*** Ce projet a été approuvé par le Conseil en mai 2011. Financé par des ressources allouées dans les domaines d'intervention « dégradation des sols » (2,1 millions de dollars) et « diversité biologique » (1,5 million de dollars), et des ressources provenant de l'enveloppe de financement des activités de GDF/REDD+ (1,07 million de dollars), ce projet vise à améliorer la gestion des ressources naturelles dans les bassins hydrographiques en généralisant la GDS, ce qui devrait permettre de préserver la biodiversité et d'accroître le flux des services écologiques pour soutenir les moyens d'existence des populations locales. Pour ce faire, il faudra renforcer la capacité des institutions à intégrer la préservation de la biodiversité dans la gestion des bassins hydrographiques, créer des incitations économiques et financières pour promouvoir la gestion durable des bassins hydrographiques, faire adopter des modes de gestion viable des moyens de subsistance de l'agriculture, de la sylviculture et des sols aux sein des collectivités riveraines des bassins hydrographiques. Le projet sera exécuté par la Banque interaméricaine de développement en collaboration avec l'Agence nationale pour l'environnement et la planification.

9. **Bélarus : *Approche paysagère de la gestion des tourbières pour des effets positifs multiples sur l'environnement.*** Ce projet a été approuvé en mai 2011 par le Conseil. Financé par les ressources allouées dans les domaines d'intervention « diversité biologique » (1,3 million de dollars), « dégradation des sols » (0,3 million de dollars) et « changements climatiques » (0,7 million de dollars), il portera sur la préservation, la gestion durable et la restauration des tourbières, à des fins agricoles ou pour l'établissement de forêts tourbeuses au Bélarus. Il permettra d'appliquer l'approche paysagère à la préservation et à la gestion de 500 000 hectares de tourbières afin d'améliorer la préservation de la biodiversité, d'accroître les stocks de carbone et de fournir de multiples services écologiques aux populations. Le projet fait fonds sur une intervention similaire de moyenne envergure menée avec succès au Bélarus et qui portait sur la restauration de tourbières qui avaient été minées. Il sera administré par le PNUD en partenariat avec le ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles.

10. **Azerbaïdjan : *Gestion durable des sols et des forêts du grand Caucase.*** Il s'agit d'un projet plurisectoriel qui a bénéficié de financements incitatifs du programme GDF/REDD+ sur la base de son cadrage stratégique qui privilégie l'élaboration d'une politique environnementale solide pour reconnaître aux fonctions écologiques des forêts la valeur qui est la leur et réduire les émissions des GES dues au déboisement et à la dégradation des forêts. Le Gouvernement azerbaïdjanais a utilisé les ressources qui lui ont été allouées dans le cadre du STAR dans les domaines d'intervention « dégradation des sols » et « changements climatiques » comme base pour avoir accès aux fonds du programme GDF/REDD+. Le financement du FEM permettra d'améliorer la gestion durable des

sols et des forêts dans le grand Caucase afin de préserver le flux de multiples services écologiques, notamment le stockage et le piégeage du carbone et l'approvisionnement en eau, tout en assurant la capacité de résistance de l'écosystème au changement climatique. Ce projet permettra de poursuivre l'objectif 3 défini dans le domaine d'intervention « dégradation des sols » grâce à l'expérimentation de modèles d'utilisation améliorée des sols compatibles avec la GDS et la GDF au sein des collectivités cibles.

11. Programme régional africain : *Programme pour le Sahel et l'Afrique de l'Ouest à l'appui de l'initiative « Grande muraille verte »*. Ce programme a été approuvé par le Conseil en mai 2011 (voir la présentation détaillée dans l'encadré 1). Il soutient l'application de la vision, formulée par les pays, d'une gestion intégrée des ressources naturelles en vue d'un développement durable et adapté au climat dans la région du Sahel. Ce programme plurisectoriel sera administré par la Banque mondiale et financé par plusieurs fonds fiduciaires à savoir la Caisse du FEM, le Fonds pour les pays les moins avancés et le Fonds spécial pour les changements climatiques. Il est le fruit d'une série de rencontres de haut niveau (notamment des réunions ministérielles à Ndjamena au Tchad en juin et novembre 2010 et à Bonn en Allemagne en 2011) au cours desquelles les pays sahéliens ont régulièrement demandé la mise en place d'un partenariat international pour réaliser leur vision. Ce programme s'inscrit en droite ligne d'une série d'investissements de base envisagés s'élevant à 1,8 milliard de dollars de cofinancements à réaliser dans 12 pays. Ces investissements portent sur l'agriculture, la sécurité alimentaire, la gestion des risques liés aux catastrophes, le développement rural et la gestion des bassins hydrographiques. La gestion durable des sols étant un élément central du programme, le financement du FEM dans le domaine d'intervention « dégradation des sols » aura pour but de soutenir une gamme variée de pratiques qui améliorent le flux de services écologiques dans les zones d'activité économique et les bassins hydrographiques.

Résumé des projets financés par le Fonds pour les PMA

12. Guinée-Bissau : *Renforcement de la capacité de résistance et d'adaptation au changement climatique dans les secteurs de l'agriculture et de l'eau*, (PNUD) (financement du Fonds pour les PMA : 4,5 millions de dollars). Ce projet vise à renforcer la capacité de résistance et d'adaptation aux risques liés au changement climatique dans les secteurs de l'agriculture et de l'eau en Guinée-Bissau. Il constitue une réponse directe au PANA bissau-guinéen qui a identifié la sécurité alimentaire et les ressources en eau comme étant les deux principales priorités nécessitant une intervention. Ce projet comprend les trois composantes suivantes : a) renforcement des capacités des décideurs, du personnel technique et des vulgarisateurs, à commencer par l'examen et l'actualisation des politiques sectorielles concernées ; b) expérimentation d'activités témoins au sein de certaines collectivités, notamment des mesures telles que le stockage amélioré des céréales, la diversification des cultures, l'élevage des petits ruminants, les microréservoirs, la mise en place de systèmes d'irrigation à faible coût et de petites digues ; et c) gestion et renforcement des connaissances.

13. **RDP lao : Renforcement de la capacité de résistance du secteur agricole aux effets du changement climatique**, (PNUD) (Fonds pour les PMA : cinq millions de dollars). L'objectif du projet est de réduire l'insécurité alimentaire induite par le changement climatique en RDP lao et limiter la vulnérabilité des agriculteurs aux inondations et sécheresses extrêmes. Il y parviendra grâce à une stratégie de renforcement des capacités en trois points. Premièrement, il permettra de compiler toutes les données existantes en matière de vulnérabilité et de risques climatiques à partir d'une multitude de sources et de les rendre disponibles pour analyse détaillée et application au niveau local dans le secteur agricole. Deuxièmement, les capacités des principaux responsables de la planification et de la gestion dans le secteur agricole devront être renforcées par des formations ciblées, et les politiques et plans clés seront examinés pour prendre en compte les effets du changement climatique dans le secteur agricole. Troisièmement, des activités témoins devront être entreprises dans certaines collectivités exposées à deux risques majeurs liés au changement climatique dans le secteur agricole à savoir : le risque de sécheresses plus fréquentes et plus rudes et celui d'inondations plus fortes. Ensemble, ces activités expérimentales devraient fournir de précieux renseignements nécessaires à l'atténuation, suivant une approche intégrée, des risques de sécheresse et d'inondations dus au changement climatique, et permettre à terme de transposer à l'échelle nationale les stratégies appliquées avec succès au niveau local. En outre, ces trois volets du renforcement des capacités permettront à la RDP lao de se doter de moyens institutionnels et humains solides pour améliorer la planification de l'adaptation, et de mener sur le terrain quelques initiatives susceptibles d'être reproduites en dehors des régions pilotes.

14. **Tanzanie : Renforcement des capacités des principaux acteurs à s'adapter au changement climatique dans les zones d'activité économique côtières**, (PNUE) (Financement du Fonds pour les PMA : 3,5 millions de dollars). Ce projet vise à développer les capacités institutionnelles nécessaires pour faire face aux effets du changement climatique dans les zones d'activité économique côtières de la Tanzanie. Il comporte deux composantes principales : a) développement des compétences scientifiques et techniques pour analyser efficacement les effets du changement climatique et réagir face aux dangers qu'ils représentent dans les zones côtières (par exemple en finançant des études scientifiques sur la vulnérabilité aux effets du changement climatique ressentis localement et des programmes publics de formation et de sensibilisation) et b) exécution d'activités témoins visant à atténuer les facteurs de vulnérabilité spécifiques dans les zones côtières (par exemple déplacement de puits d'eau côtiers peu profonds pour éviter l'intrusion des eaux saumâtres due à la hausse du niveau de la mer, prise en compte du changement du régime des précipitations et restauration des mangroves pour servir de zones tampons côtières).

15. **Kiribati : Renforcement de la capacité de résistance à la variabilité et aux aléas du climat**, (Banque mondiale) (Financement du Fonds pour les PMA : 3,3 millions de dollars). L'objectif de ce projet est de renforcer la capacité de résistance de Kiribati aux effets de la variabilité et du changement climatiques et aux risques climatiques en réduisant l'impact des marées de tempête et l'érosion côtière. Il permettra de réduire l'impact de la sécheresse et des marées de tempête sur la qualité et la disponibilité des ressources en eau douce et de limiter la vulnérabilité des populations

côtières à la hausse du niveau de la mer et aux phénomènes météorologiques extrêmes en intégrant le climat et les risques liés aux catastrophes dans les politiques et investissements liés au développement.

16. **Éthiopie : *Autonomisations des populations locales en matière d'adaptation***, (PNUD) (Financement du Fonds pour les PMA : 5,3 millions de dollars). L'objectif de ce projet est d'aider les populations locales et les collectivités à l'échelon le plus bas de l'administration à concevoir et appliquer des mesures d'adaptation visant à réduire la vulnérabilité et renforcer la capacité de résistance au changement climatique, notamment au sein des collectivités particulièrement vulnérables d'Éthiopie. Ce projet vise à contribuer à l'adaptation par le renforcement des capacités institutionnelles, au niveau local et régional, en vue de la coordination des plans et investissements résistants aux chocs climatiques, de l'accès des populations locales aux technologies appropriées, et de la réduction des risques climatiques. Cette dernière passe par le renforcement de la capacité des populations locales à s'assurer des moyens d'existence à l'épreuve du changement climatique et la gestion des risques climatiques. En outre, des considérations relatives à la vulnérabilité desdites populations et les systèmes de préalerte seront intégrées dans la planification plurisectorielle établie au niveau régional et local.

17. **Samoa : *Intégration des risques climatiques et de la capacité de résistance aux effets du changement climatique dans la gestion forestière***, (ICCRIFS) (PNUD) (Financement du Fonds pour les PMA : 2,7 millions de dollars). L'objectif de ce projet est de renforcer la capacité de résistance et d'adaptation au changement climatique des espaces forestiers de Samoa et des populations locales qui dépendent des ressources forestières. Le projet cherche à intégrer la capacité de résistance au changement climatique aux politiques relatives à l'agroforesterie pratiquée dans les basses terres et aux forêts des hautes terres, mais aussi à faire la démonstration de techniques agroforestières résistant à l'épreuve des chocs climatiques. Le projet adopte une approche axée sur les populations locales, cherchant à renforcer les capacités à long terme des collectivités qui leur permettent de déterminer et d'atténuer les risques liés au changement climatique.

18. **République centrafricaine : *Programme intégré d'adaptation pour lutter contre les effets du changement climatique sur la production agricole et la sécurité alimentaire***, (Financement du Fonds pour les PMA : 2,78 millions de dollars). Le projet sera administré par le PNUD et aidera la RCA à faire face aux effets néfastes du changement climatique sur l'agriculture et la sécurité alimentaire. Il portera essentiellement sur la mise en place à tous les niveaux d'un environnement propice nécessaire à l'intégration de la gestion des risques climatiques dans les plans-cadres nationaux et locaux, dont les plans agricoles. Le projet permettra de réduire les facteurs de vulnérabilité au changement climatique grâce à l'obtention des résultats suivants : 1) capacités financières et institutionnelles et moyens d'action développés et renforcés pour pouvoir planifier et gérer les risques climatiques dans le secteur agricole ; 2) formules agro-pastorales adaptées appliquées dans les principales zones vulnérables ; 3) connaissances/expériences partagées, mises à profit et diffusées. Le projet aura pour cible spécifique les régions vulnérables qui représentent les principales zones agro-écologiques du pays et qui constitueront la référence pour une transposition

à plus grande échelle des pratiques et techniques éprouvées, telles que la sélection des espèces végétales par un processus participatif.

19. **Burundi : Renforcement des mesures de gestion des risques climatiques et d'adaptation**, (Financement du Fonds pour les PMA : 3,20 millions de dollars). Ce projet sera administré par la BAfD en collaboration avec le ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Environnement et du Tourisme. Il permettra de financer les activités favorisant la résistance au changement climatique, notamment la promotion de techniques de production appropriées telles que la conservation des sols et des ressources en eau, la collecte des eaux de pluie à des fins agricoles ou domestiques, l'utilisation des cultures à cycle court ou résistantes à la sécheresse. Il aidera également à renforcer les capacités dans les principaux secteurs sensibles au changement climatique (agriculture, eau, sylviculture) pour une meilleure adaptation au climat et une gestion améliorée des risques climatiques. La gestion des connaissances et la diffusion des enseignements tirés et des méthodes de référence constituent une composante importante du projet, dont les résultats seront transposés à une échelle supérieure.

20. **Sénégal : Adaptation au changement climatique dans les domaines de la gestion des bassins hydrographiques et de la rétention de l'eau** (FIDA) (Financement du Fonds pour les PMA : cinq millions de dollars). L'objectif de ce projet est de renforcer la capacité de résistance des systèmes de production et des chaînes de valeur y associées face aux effets du changement climatique dans le secteur de l'eau en assurant la fourniture et la disponibilité de l'eau pour des besoins agricoles dans un contexte marqué par la rareté croissante de l'eau due aux effets du changement climatique. Cette intervention s'articulera sur cinq composantes : i) renforcement des capacités, sensibilisation et gestion des connaissances au niveau national ; ii) collecte de l'eau et gestion des bassins hydrographiques ; iii) conservation des ressources en eau et techniques efficaces d'irrigation ; iv) suivi et évaluation ; et v) gestion de projets. Le projet participera au renforcement de la sécurité alimentaire et à l'amélioration des moyens de subsistance des populations rurales, des objectifs compromis par les effets du changement climatique.

21. **Mozambique : Adaptation dans les zones côtières**, (PNUD) (Financement du Fonds pour les PMA : 4,43 millions de dollars). Le Mozambique dispose de la troisième plus longue côte maritime d'Afrique (2 700 km) et la majorité de la population vit dans les zones côtières. Elle est particulièrement vulnérable au changement climatique. L'objectif du projet est de renforcer la capacité des populations côtières du Mozambique à gérer les risques climatiques par : i) la réalisation d'analyses portant sur les risques climatiques et de solutions d'adaptation au changement climatique, et l'intégration systématique de ces travaux dans les politiques, plans d'investissement et budgets sectoriels aux niveaux national et local ; ii) l'expérimentation de projets témoins pour accroître la capacité des populations côtières à faire face aux effets du changement climatique tels que l'érosion côtière et pour renforcer la capacité de résistance des écosystèmes côtiers au changement climatique ; et iii) la gestion des connaissances de sorte à favoriser la reproduction des mesures d'adaptation au changement climatique dans les régions côtières.

22. **Afghanistan : Renforcement de la capacité d'adaptation et de résistance au changement climatique**, (Financement du Fonds pour les PMA : cinq millions de dollars). Ce projet vise à renforcer la capacité de résistance et d'adaptation au changement climatique par le renforcement des capacités en matière de suivi et évaluation des risques climatiques, l'élaboration de plans d'adaptation et de stratégies de riposte face au changement climatique, l'introduction et la mise à l'épreuve de modes d'approvisionnement en eau et de gestion des bassins hydrographiques, l'introduction et la mise à l'essai de pratiques agricoles permettant de ramener les besoins en eau à des niveaux adaptés aux sécheresses intenses et prolongées (gestion des pâturages, terrassement, engazonnement et plantage des arbres, amélioration des voies d'eau, pratiques culturelles adaptées, cultures résistantes à la sécheresse, banques de semences).

23. **Libéria : Renforcement de la capacité de résistance au changement climatique par la prise en compte systématique de l'adaptation dans le développement du secteur agricole** (Financement du Fonds pour les PMA : 2,5 millions de dollars). Ce projet a pour objectif de renforcer la capacité de résistance au changement climatique des collectivités pauvres qui dépendent de l'agriculture et de réduire la vulnérabilité du secteur agricole aux aléas climatiques au Libéria. Il facilitera le renforcement de la capacité des personnes et des institutions à planifier et à gérer l'adaptation au changement climatique dans le secteur agricole. Ce projet permettra aussi de montrer, par leur expérimentation, l'applicabilité de mesures d'adaptation durables au niveau local dans six sites, à commencer par les pratiques agricoles qui résistent au changement climatique et la gestion des ressources en eau.

24. **Sao Tomé-et-Principe : Renforcement de la capacité d'adaptation des populations pastorales les plus vulnérables** (BAfD) (Financement du Fonds pour les PMA : 1,98 million de dollars). L'objectif de ce projet est de renforcer la capacité de résistance des systèmes d'élevage pour soutenir la productivité dans ce secteur. La solution de rechange proposée par ce projet du FEM pour ce qui est de l'adaptation capitalise le comportement des éleveurs de Sao Tomé-et-Principe, étudiant la manière dont ils ont adapté l'élevage au changement climatique dans l'ensemble du pays au fil des ans et déterminant le type d'appui dont ils ont besoin pour améliorer les mécanismes qu'ils ont mis en place pour faire face au changement et à la variabilité du climat. Le financement additionnel du Fonds pour les PMA va principalement soutenir et compléter ces programmes de base par les actions suivantes : i) renforcement de la capacité d'adaptation des ménages d'éleveurs les plus vulnérables ; ii) intégration systématique des solutions d'adaptation dans la stratégie de développement nationale axée sur l'élevage ; iii) renforcement de la capacité des populations locales à adapter les systèmes d'élevage au changement climatique par le biais de centres intégrés d'élevage durable ayant fait leurs preuves en matière de résistance des races, de gestion des terrains de parcours, de gestion des déchets animaux, d'agriculture biologique et d'aliments pour bétail.

25. **Gambie : Renforcement des systèmes de préalerte climatiques**, (PNUE) (Financement du Fonds pour les PMA : 1,16 million de dollars). L'objectif de ce projet est de renforcer la capacité d'adaptation et réduire la vulnérabilité au changement climatique grâce à un mécanisme renforcé de

préalerte et de partage d'informations permettant aux pouvoirs publics et aux populations affectées de prendre des décisions plus avisées. Le projet facilitera par conséquent la mise en œuvre de la deuxième priorité définie par la Gambie dans le cadre de son PANA, à savoir le renforcement de son système de préalerte. Les résultats suivants devront être atteints : i) amélioration de la capacité des services et réseaux hydrométéorologiques à prévoir les phénomènes climatiques et les facteurs de risques ; ii) communication plus efficace, efficiente et ciblée des informations sur le climat, y compris les alertes rapides ; iii) préparation et riposte améliorées et opportunes des divers acteurs face aux prévisions des risques et facteurs de vulnérabilité climatiques.

26. Haïti : Renforcement de la capacité de résistance au changement climatique et atténuation des risques liés aux catastrophes dans le secteur agricole aux fins d'amélioration de la sécurité alimentaire après le séisme, (Financement du Fonds pour les PMA : 2,72 millions de dollars). Ce projet contribuera à renforcer les systèmes locaux de variétés de plants et de semences qui résistent aux chocs climatiques. Il permettra aussi d'expérimenter sur le terrain et de transposer ailleurs des méthodes agricoles qui contribuent à atténuer les risques climatiques. Les technologies et les pratiques agricoles résistantes aux chocs climatiques seront promues grâce à l'organisation de stages pratiques pour agriculteurs. Le projet contribuera également à l'intégration des mesures d'adaptation au changement climatique et de réduction des risques liés aux catastrophes dans les politiques, programmes et institutions agricoles.

27. Cambodge : Programme d'évaluation de la vulnérabilité et d'adaptation au changement climatique dans les zones côtières tenant compte de l'amélioration des moyens de subsistance et des écosystèmes, (PNUE) (Financement du Fonds pour les PMA : 1,63 million de dollars). Ce projet contribuera à renforcer la capacité de résistance des écosystèmes naturels tels que les forêts de mangroves le long des côtes, et à réduire la vulnérabilité des populations côtières aux effets du changement climatique et aux risques climatiques. Pour atteindre cet objectif, le projet facilitera entre autres la réhabilitation des forêts de mangroves dégradées, l'introduction de moyens de subsistance de rechange, la protection des systèmes de production agricole et la sensibilisation aux effets du changement climatique et aux mécanismes appropriés d'adaptation. Tout ceci sera réalisé par l'obtention des résultats suivants : i) renforcement de la capacité des institutions à évaluer les risques climatiques et à les intégrer dans les politiques nationales de développement ; ii) amélioration de la planification en matière d'adaptation dans les zones côtières ; iii) réduction de la vulnérabilité des systèmes de production aux inondations récurrentes ; iv) renforcement de la capacité de résistance des zones tampons côtières au changement climatique et amélioration des moyens d'existence des populations.

28. Maldives : Renforcement de la capacité de résistance au changement climatique par l'adaptation dans le secteur touristique, (PNUD) (Financement du Fonds pour les PMA : 1,65 million de dollars). Les sites touristiques des Maldives sont régulièrement exposés à de graves risques climatiques, notamment des tempêtes de vent, de fortes précipitations, des températures et sécheresses extrêmes, des houles et des marées de tempête. Le financement du Fonds pour les PMA permettra de doter le secteur touristique des Maldives du cadre d'action, des orientations

réglementaires, des compétences et des connaissances techniques nécessaires à la prise en compte systématique des risques climatiques dans les opérations touristiques courantes. Le projet contribuera à renforcer la capacité du ministère du Tourisme, des Arts et de la Culture et des établissements touristiques à cerner les risques climatiques évidents dans les opérations touristiques et à adopter les mesures d'adaptation requises. Le projet s'articule autour de trois résultats : i) renforcement de la capacité d'adaptation du secteur touristique à réduire les risques de pertes économiques induites par les chocs climatiques ; ii) réduction de la vulnérabilité d'au moins dix opérations touristiques et dix collectivités associées au tourisme aux effets négatifs du changement climatique ; et iii) transfert des solutions de financement de l'atténuation des risques climatiques aux institutions touristiques publiques et privées.

Résumé des projets financés par le Fonds spécial pour les changements climatiques

29. **Swaziland : *Promotion d'une gestion intégrée, durable et équitable des ressources en eau nationales et transnationales dans l'optique du changement climatique***, (PNUD) (Financement du Fonds spécial : 1,67 million de dollars). L'objectif de ce projet est de s'assurer que la gestion des ressources en eau nationales et transfrontalières est adaptée aux effets attendus du changement climatique. Le projet contribuera à l'adaptation en ce qui concerne la gestion viable des ressources en eau face aux effets attendus du changement climatique et la protection des moyens de subsistance, grâce aux actions suivantes : i) élaboration des politiques à mener découlant de l'analyse des risques effectuée au niveau local et national ; ii) mise au point d'outils pour une gestion équitable des ressources en eau qui soit viable en dépit du changement climatique et iii) ajustement des plans d'investissement pour les secteurs de l'agriculture et de l'eau. En outre, ce projet contribuera aux négociations tripartites sur la répartition de l'eau entre le Swaziland et ses voisins avec lesquels il partage la ressource, à savoir le Mozambique et l'Afrique du Sud.

30. **Jordanie : *Projet pilote de lutte contre les effets du changement climatique par l'adoption de technologies d'irrigation de type DHRS*** (système Dutyion d'hydratation des racines), (FIDA) (Financement du Fonds spécial : deux millions de dollars). Ce projet porte essentiellement sur la réduction de la vulnérabilité au changement climatique du système agricole de la Jordanie par l'expérimentation d'une technologie innovante et efficace pour l'utilisation de l'eau. Pour atteindre cet objectif, ce projet facilitera le transfert de la technologie expérimentale DHRS pour une utilisation plus efficace de l'eau et la formation à l'installation de cette technologie. Le projet permettra également d'introduire et de mettre à l'essai une nouvelle technologie qui rend possible l'irrigation des cultures avec de l'eau salée et même des eaux usées sans endommager les cultures. Il aidera à lever les obstacles à l'application d'une nouvelle technologie agricole innovante, à l'épreuve du climat et susceptible d'avoir un impact positif non seulement en Jordanie, mais aussi à l'échelle mondiale.

31. **Azerbaïdjan : *Intégration des risques liés au changement climatique dans la gestion de l'eau et des inondations par les populations vulnérables des montagnes de la région du grand Caucase***, (PNUD) (Financement du Fonds spécial : 2,7 millions de dollars). L'objectif de ce projet est de sensibiliser les responsables chargés de l'élaboration des politiques de gestion des ressources

en eau aux risques à long terme du changement climatique. Le projet contribuera à réduire la vulnérabilité des populations de la région du grand Caucase en Azerbaïdjan au stress hydrique et aux dangers liés à l'eau par l'amélioration de la gestion de l'eau et des inondations. Le projet vise les résultats suivants : i) modification du cadre de gestion de l'eau et des inondations pour répondre aux besoins d'adaptation et améliorer la gestion des risques climatiques sur plus de 22 067 km² de superficie dans la région hautement vulnérable du grand Caucase ; ii) dotation des principales institutions du pays des capacités, de l'expertise technique, des outils et des méthodes pour appliquer des méthodes de pointe en matière de gestion des risques climatiques en vue de l'atténuation du stress hydrique et des effets des inondations ; iii) renforcement de la capacité de résistance des populations locales aux inondations et au stress hydrique par l'introduction de modes de gestion des risques climatiques adaptés au contexte local au profit de plus d'un million de personnes réparties sur 22 067 km² des pentes du sud du grand Caucase.

32. **Ghana : Promotion d'une approche de l'adaptation axée sur la chaîne de valeur dans le secteur agricole**, (Financement du Fonds spécial : 2,6 millions de dollars). Ce projet sera administré par le FIDA en partenariat avec le ministère de la Sécurité alimentaire et l'Agriculture et l'Agence pour la protection de l'environnement. Le projet contribuera à lever les obstacles à la réalisation de l'objectif prioritaire de développement du Ghana, à savoir le renforcement de la sécurité alimentaire et l'accroissement des revenus des pauvres ruraux. Plus précisément, le projet s'attaquera aux risques climatiques qui pèsent à la fois sur la sécurité alimentaire et sur les moyens de subsistance des populations rurales tributaires de la production, la transformation et la vente du manioc. S'attaquer aux risques climatiques qui affectent seulement la production n'est pas, à l'évidence, suffisant pour assurer la sécurité alimentaire. Améliorer l'efficacité dans la transformation est tout aussi important puisque cela permettrait d'améliorer la qualité des produits du manioc malgré les effets du changement climatique. Le projet contribuera en outre à la création de sources de revenus supplémentaires et permettra aux bénéficiaires de se lancer dans d'autres activités génératrices de revenus. Pour faire face au risque lié à la disponibilité de l'eau dans la région cible, il financera la gestion améliorée des ressources en eau par le recours à des méthodes de substitution pour augmenter l'approvisionnement en eau, mais aussi rationaliser l'utilisation des eaux d'irrigation. Cette intervention couvrira aussi les coûts liés à l'introduction de la gestion durable des sols, qui soutient l'adaptation au niveau local. La possibilité d'introduire l'agroforesterie sera particulièrement étudiée, ces systèmes produisant des bienfaits tels que l'amélioration du cycle des nutriments, l'accroissement de la fertilité des sols et la réduction de l'érosion, toutes choses qui renforceront davantage la capacité de résistance des systèmes de production tout en favorisant une plus grande diversité de la production alimentaire. L'une des solutions innovantes du projet sera l'utilisation de l'énergie obtenue des produits dérivés de la transformation du manioc et d'autres formes de biomasse grâce à la mise en place d'un gazogène et d'une installation de biogaz sur deux sites pilotes.

33. **Indonésie : *Planification stratégique et mesures visant à renforcer la capacité de résistance des populations rurales aux chocs climatiques***, (PNUD) (Financement du Fonds spécial : cinq millions de dollars). L'objectif de ce projet est de renforcer la capacité de résistance des populations rurales aux chocs climatiques et de renforcer la sécurité des moyens d'existence, des ressources alimentaires et des ressources en eau. Le projet sera axé sur les trois résultats spécifiques suivants : i) renforcement de la capacité à intégrer la résistance aux effets du changement climatique dans la planification du développement durable au niveau provincial ; ii) intégration par les collectivités locales et les populations rurales des actions visant à résister aux effets du changement climatique dans leurs plans de développement ; iii) diversification et renforcement des moyens de subsistance et des sources de revenus des populations rurales vulnérables de trois districts. Le champ d'intervention du projet appelle la participation active de volontaires locaux pour renforcer l'adhésion au niveau local et encourager les populations à participer activement et de façon volontaire au processus d'adaptation aux effets du changement climatique grâce à la production et la gestion du savoir et au renforcement des capacités, afin de s'assurer que les groupes vulnérables ont la possibilité de prendre part au processus de prise de décisions qui ont une incidence sur leurs vies.

34. **Tadjikistan : *Renforcement de la capacité de résistance aux effets du changement climatique par la réhabilitation des sources d'eau potable au Nord***, (BERD) (Financement du Fonds spécial : 2,727 millions de dollars). L'objectif de ce projet est de renforcer la capacité de résistance aux effets du changement climatique des systèmes d'approvisionnement en eau de sept villes du Nord du Tadjikistan par les actions suivantes : i) promotion de l'utilisation rationnelle de l'eau ; ii) recherche de sources d'eau plus fiables et à l'épreuve du climat et réhabilitation des infrastructures d'approvisionnement en eau ; et iii) réforme de la gestion du réseau de distribution des eaux, à commencer par le réaménagement des tarifs débouchant sur un approvisionnement en eau potable plus viable écologiquement et financièrement et résistant aux effets attendus du changement climatique. Ce projet contribuera de façon importante à l'amélioration du niveau de préparation des populations vivant dans la zone du projet face à la modification du climat. Il aidera aussi à renforcer la capacité institutionnelle nécessaire à la gestion et la maintenance viables de cette infrastructure, notamment du point de vue financier.

35. **Nicaragua : *Adaptation au changement climatique du système d'approvisionnement en eau***, (Banque mondiale) (Financement du Fonds spécial : six millions de dollars). L'objectif de ce projet est de renforcer la capacité de résistance au changement climatique des investissements actuels et futurs dans le secteur de l'approvisionnement en eau et le secteur rural. L'intervention envisagée permettra de financer quatre composantes : i) renforcement des institutions en vue de la prise en compte des effets du changement climatique sur la gestion des ressources en eau ; ii) protection des petits bassins versants et des sources d'eau contre les risques induits par le changement climatique ; iii) investissement dans des mesures axées sur l'offre et sur la demande pour accroître la disponibilité de l'eau potable dans les régions vulnérables par l'augmentation de l'offre et la rationalisation de l'utilisation de la ressource ; et iv) protection des terres humides

côtières et réduction de la vulnérabilité à la hausse du niveau de la mer afin de réduire les effets du changement climatique sur les ressources d'eau potable dans les régions vulnérables. Toutes les activités envisagées à financer par le Fonds spécial viendront s'ajouter aux investissements actuellement réalisés ou envisagés par le Gouvernement nicaraguayen et la Banque mondiale.

36. **Maroc : *Prise en compte du changement climatique dans les plans de développement et la prévention des catastrophes aux fins du renforcement de la capacité de résistance des secteurs de l'agriculture et de l'eau***, (Banque mondiale) (Financement du Fonds spécial : 4,55 millions de dollars). Le Gouvernement marocain a lancé récemment le Plan Maroc Vert (PMV), une stratégie ambitieuse destinée à faire de l'agriculture un moteur d'une croissance économique équitable. Le PMV a pour objectif de doubler la valeur ajoutée de l'agriculture en une décennie. Le projet vise à renforcer les capacités des institutions publiques et privées et des agriculteurs à intégrer l'adaptation au changement climatique aux projets réalisés à l'intention de petits exploitants agricoles dans cinq régions cibles. Il permettra de renforcer les capacités des services des institutions publiques et privées associés à la planification et à la mise en œuvre des projets d'adaptation au changement climatique relevant du Deuxième Fondement (composante 1). L'objectif est de prendre en compte systématiquement l'adaptation dans le processus d'examen des projets futurs dans le cadre du Deuxième Fondement. Parallèlement, le projet permettra de soutenir la diffusion des mesures d'adaptation parmi les agriculteurs (composante 2). Quatre-vingt-cinq pour cent des financements serviront à expérimenter des mesures d'adaptation chez les agriculteurs afin d'en démontrer l'avantage comparatif par rapport au scénario de base, les ressources restantes seront utilisées pour influencer sur le processus institutionnel de sélection et de réalisation des projets futurs du Deuxième Fondement. Au total, une dizaine de sous-projets seront retenus et intégrés dans un projet du Deuxième Fondement.

37. **Projet régional, Asie : *Expérimentation d'un réseau et d'un centre financier pour les technologies climatiques dans l'Asie-Pacifique*** (BAsD-PNUE) (Financement du Fonds spécial : 1,82 million de dollars). Ce projet permettra de financer la mise en service de technologies d'atténuation et d'adaptation du changement climatique dans les pays en développement de la région Asie-Pacifique. En ce qui concerne l'adaptation, le projet touchera directement les secteurs d'intervention prioritaires du Fonds spécial que sont le transfert de technologies, avec notamment la réalisation d'évaluations des besoins technologiques (EBT), la diffusion de l'information technologique, le renforcement des capacités en vue du transfert de technologies et la mise en place des cadres qui s'y prêtent. Ce projet privilégiera le suivi des mécanismes financiers innovants et la mobilisation des investissements dans les technologies liées à l'adaptation au changement climatique dans les secteurs prioritaires tels que l'eau, l'agriculture/sécurité alimentaire, la santé et l'aménagement des zones côtières.

38. **Albanie, Macédoine et Serbie : *Mécanisme d'assurance contre les catastrophes en Europe du Sud-est et dans le Caucase***, (SEEC CRIF) (Banque mondiale) (Financement du Fonds spécial : 5,5 millions de dollars). Le projet vise à fournir aux agriculteurs, PME, particuliers et gouvernements des produits d'assurance contre les catastrophes et les risques climatiques à un coût

abordable afin d'atténuer les risques financiers auxquels ils sont exposés du fait du changement climatique. Le financement du Fonds spécial permettra aux pays participants d'aller au-delà du projet de base existant en soutenant des activités supplémentaires qui consisteront non seulement à évaluer les effets du changement climatique dans le contexte des catastrophes et des risques climatiques, mais aussi à concevoir des produits d'assurance pour aider les personnes à risque à s'adapter et à mieux résister aux chocs climatiques. Le financement du Fonds spécial va en outre aider à concevoir des produits d'assurance qui encourageront le public à réduire davantage les risques climatiques en offrant des prix d'assurance moins élevés à ceux qui entreprennent des activités d'adaptation et d'atténuation.

Résumé des projets financés par le Fonds pour l'adaptation

39. **Érythrée : Programme d'adaptation au changement climatique dans les secteurs de l'eau et de l'agriculture dans la région d'Anseba**, (PNUD) (Financement du Fonds pour l'adaptation : 6,52 millions de dollars). Le but global de ce programme est de promouvoir une sécurité alimentaire accrue en Érythrée grâce à une modernisation écologiquement viable et à l'épreuve du climat de la production agricole. L'objectif du programme est de renforcer la capacité de résistance et d'adaptation des populations locales au changement climatique à l'aide d'une formule de gestion intégrée de l'eau et de développement agricole appliquée dans les « sous-zobas » d'Hamelmalo et Habero, dans la région d'Anseba en Érythrée. Le projet s'articule autour de quatre composantes : 1) disponibilité accrue de l'eau pour les agriculteurs ; 2) production à l'épreuve du changement climatique ; 3) amélioration de l'information sur les risques climatiques et de la préparation des populations locales ; 4) gestion des connaissances et sensibilisation des pouvoirs publics.

40. **Îles Salomon : Renforcement de la capacité de résistance des populations locales aux méfaits du changement climatique sur l'agriculture et la sécurité alimentaire**, (PNUD) (Financement du Fonds pour l'adaptation : 5,53 millions de dollars). Le projet envisagé visera à renforcer la capacité des populations des Îles Salomon à prendre des décisions éclairées et à gérer les pressions susceptibles d'être exercées par le climat sur les systèmes de production et de gestion des ressources alimentaires. Les principaux résultats (réalisations) suivants sont attendus du projet : promotion et expérimentation d'activités d'adaptation d'initiative locale visant à renforcer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance dans au moins trois régions ; renforcement des institutions et ajustement des politiques nationales et infranationales relatives à la gouvernance de l'agriculture dans le contexte d'un ensemble d'enjeux liés au changement climatique ; et promouvoir la production et la diffusion de connaissances pertinentes pour soutenir les processus décisionnels au niveau local et sur le plan de la formulation des politiques.

41. **Turkménistan : Atténuation des risques résultant du changement climatique dans les systèmes de production agricole au niveau national et local**, (PNUD) (Financement du Fonds pour l'adaptation : 2,93 millions de dollars). L'aridité et la dépendance inhérentes du Turkménistan à l'égard de l'agriculture comme source de revenu et de ressources alimentaires expose tout particulièrement le pays aux méfaits annoncés du changement climatique. Face à cette vulnérabilité,

le gouvernement se propose d'adopter une approche globale de l'adaptation. La présente initiative, qui aspire aux ressources du Fonds pour l'adaptation, vise à intégrer les risques climatiques aux politiques relatives à l'eau à l'échelle nationale en aidant à mettre en place des incitations liées aux prix afin de rationaliser davantage l'utilisation de l'eau dans le contexte du changement climatique. Elle cherche également à prêter un soutien aux populations les plus vulnérables et souffrant de stress hydrique afin de les aider à mieux gérer les pénuries d'eau sans cesse croissantes induites par le changement climatique. Le principal objectif du projet est d'améliorer les modes de gestion de l'eau à l'échelle nationale et locale dans le contexte des risques climatiques que fait peser le manque d'eau sur les systèmes agricoles au Turkménistan. Le projet permettra aux populations locales vulnérables de prendre des mesures d'adaptation concrètes dans trois régions agro-écologiques représentatives, tout en aidant à renforcer la législation nationale sur l'eau et à formuler la politique générale d'adaptation axée sur l'eau aussi bien à l'échelle nationale que locale. Cette combinaison des résultats assurera la pérennité des actions concrètes menées grâce aux ressources du Fonds pour l'adaptation au-delà de la durée de vie du projet.

42. **Pakistan : Réduction des risques et des vulnérabilités dus aux risques de débordement des lacs glaciaires dans le Nord du Pakistan**, (PNUD) (Financement du Fonds pour l'adaptation : 3,91 millions de dollars). Ce projet permettra de réduire les risques et les facteurs de vulnérabilité dus aux risques de débordement des lacs glaciaires et aux crues subites résultant de la fonte de la neige dans le Nord du Pakistan. Les principaux objectifs du projet sont les suivants : 1) développer les capacités humaines et techniques des institutions publiques en matière de détermination et d'atténuation des risques immédiats de débordement des lacs glaciaires auxquels sont exposées les populations locales vulnérables dans le nord du pays ; 2) permettre à ces populations de mieux cerner et faire face à ces risques et par conséquent à s'adapter aux pressions climatiques sans cesse croissantes.

43. **Maldives – Renforcement de la capacité de résistance au changement climatique grâce au programme de gestion intégrée des ressources en eau à Ihavandhoo (atoll Haa Alif), Mahibadhoo (atoll Alif Dhaal) et Gadhdhoo (atoll Gaafu Dhaalu)**, (PNUD) (Financement du Fonds pour l'adaptation : 8,99 millions de dollars). Le principal problème auquel ce projet vise à s'attaquer est le déclin sensible de la sécurité en matière d'eau douce, induit par le changement climatique et affectant les populations vulnérables dans les Maldives. Étant donné que l'eau douce de surface manque en général dans l'ensemble du pays, les problèmes majeurs qui se posent à la sécurité en matière d'eau sont liés à la gestion des eaux souterraines, qui sont de plus en plus salines, et des ressources en eaux pluviales, dont les niveaux varient sans cesse. Pour surmonter ces obstacles à l'adaptation au changement climatique dans le secteur de la gestion de l'eau, il est essentiel de renforcer la perspective du recours à une gestion intégrée des ressources en eau. Cette démarche fera en sorte que les mesures prises face aux risques climatiques additionnels (tels que la variabilité accrue des précipitations, une recharge peu fiable des aquifères, des périodes de sécheresse plus longues, et les dommages de plus en plus causés aux infrastructures par les phénomènes météorologiques extrêmes) s'accompagnent d'une solution aux problèmes de

développement de base (dispositif de traitement des eaux usées insuffisant, manque de sensibilisation aux questions environnementales, défaut des mesures visant à économiser l'eau, non participation de l'ensemble des acteurs concernés à la conception et au suivi des plans de gestion de l'eau, etc.). Ce projet a pour objectif d'assurer aux populations maldiviennes un approvisionnement fiable en eau douce saine dans un contexte marqué par la modification du climat.

44. **Mongolie : Adaptation écosystémique aux fins du maintien de la sécurité en matière d'eau dans les sites vitaux de captage de la ressource**, (PNUD) (Financement du Fonds pour l'adaptation : 5,50 millions de dollars). L'objectif de ce projet est de maintenir les services d'approvisionnement en eau fournis par les écosystèmes des montagnes et de la steppe en intégrant les risques climatiques aux régimes de gestion des terres et de l'eau. Le projet ciblera deux écorégions, l'Altai/le bassin des Grands lacs et la steppe orientale couvrant une superficie totale de près de 733 000 km². Les interventions menées au niveau local cibleront deux bassins hydrographiques dans ces écorégions, couvrant quelque 43 300 km², y compris des territoires de 17 sums et une population d'environ 57 000 habitants. Ce projet appliquera les principes de l'adaptation écosystémique pour renforcer la capacité de résistance aux effets du changement climatique à l'échelle paysagère. Les activités seront axées sur le maintien des services d'approvisionnement en eau comme mesure assurant un large succès de l'adaptation écosystémique. Les investissements réalisés dans le cadre du projet permettront d'atténuer les vulnérabilités et de lever les obstacles recensés, grâce à la mise en œuvre de trois composantes liées les unes aux autres.

45. **Équateur : Renforcement de la capacité de résistance des populations locales aux effets néfastes du changement climatique sur la sécurité alimentaire dans la province de Pichincha et le bassin du Rio Jubones**, (PAM) (Financement du Fonds pour l'adaptation : 7,45 millions de dollars). Le but global de ce projet est de réduire la vulnérabilité et l'insécurité alimentaire des populations locales et des écosystèmes, dues aux méfaits du changement climatique, dans les cantons les plus vulnérables de la province de Pichincha et le bassin du Rio Jubones. Le projet se décline en deux composantes : 1) sensibilisation, développement des connaissances et renforcement des capacités au niveau local du point de vue des risques climatiques et à l'insécurité alimentaire. Cette composante permettra d'appuyer la stratégie nationale de lutte contre le changement climatique en atténuant l'exposition aux risques climatiques et à la forte vulnérabilité, face notamment à l'insécurité alimentaire. Elle permettra également de mener des campagnes de sensibilisation et de cerner les menaces climatiques et les solutions d'adaptation, mais aussi de comprendre la nécessité d'agir au niveau local. Le projet opérera à trois niveaux : provincial, cantonal et local, ce dernier échelon étant privilégié. Toutefois, la coordination entre les trois niveaux sera renforcée par des activités menées au titre du projet ; 2) renforcement de la capacité d'adaptation et atténuation des risques récurrents de variabilité du climat à l'échelon local. Cette composante sera axée sur la prise de mesures d'adaptation concrètes. Dans le droit fil des priorités des cantons, les populations locales choisiront parmi une palette d'activités concrètes d'adaptation pouvant être réalisées. Ces activités renforceront la capacité d'adaptation et de résistance des écosystèmes au sein des collectivités rurales ciblées. Elles peuvent être regroupées dans deux

catégories : la construction et la maintenance d'actifs physiques et l'établissement et le renforcement de l'intégrité des ressources naturelles et des écosystèmes. Les actifs physiques et les infrastructures englobent par exemple les dispositifs pour la récupération et le stockage de l'eau, les systèmes d'irrigation et de drainage, les dispositifs de protection contre les crues et d'autres mécanismes de protection des infrastructures contre les effets du changements climatique, tels que les barrages de contrôle et les réservoirs de stockage.

46. **Sénégal : *Adaptation à l'érosion côtière dans les zones vulnérables***, (CSE) (Financement du Fonds pour l'adaptation : 8,62 millions de dollars). Ce projet a pour objectif global de contribuer à l'application du PANA du Sénégal. Il couvre les zones de Rufisque, Saly et Joal. Les résultats attendus à Rufisque sont la protection contre l'érosion côtière des populations, des habitations et des infrastructures économiques et culturelles. Le projet prévoit l'actualisation des études détaillées de faisabilité technique de la conception et de la réalisation des installations de protection côtières. Les sous-composantes incluent la validation des études de faisabilité, la réalisation des infrastructures de protection, et le nettoyage des canaux et l'ouverture sur la mer. Les mêmes résultats sont attendus à Saly, les activités devant déboucher sur la mise en place d'installations de protection dans les zones vulnérables abritant les hôtels, les populations et les villages pauvres, de même que les espaces aménagés pour les pêcheurs. Les sous-composantes incluent le développement des infrastructures pour protéger Saly et soutenir l'équipement des espaces aménagés pour les pêcheurs et de la zone de transformation du poisson. Les résultats attendus à Joal incluent la protection contre la salinisation dans les zones rizicoles, la construction d'infrastructures côtières pour la transformation des produits halieutiques, la réalisation d'études d'évaluation de l'impact sur l'environnement, et le suivi de l'application du plan de gestion environnementale et sociale. À l'échelle du pays, le projet devrait viser à soutenir la formulation de réglementations couvrant tous les domaines, la révision du Code de l'environnement, l'adoption de la nouvelle loi sur le littoral, la mise en place d'un dispositif de communication efficace. En outre, le projet devra promouvoir la sensibilisation des populations locales aux techniques d'adaptation au changement climatique dans les zones côtières et au respect des réglementations régissant la gestion desdites zones.

47. **Honduras : *Atténuation des risques liés au changement climatique menaçant les ressources en eau par le renforcement de la capacité de résistance systémique et la réduction de la vulnérabilité des pauvres en milieu urbain***, (PNUD) (Financement du Fonds pour l'adaptation : 5,62 millions de dollars). Ce projet a pour objectif de renforcer la capacité de résistance aux risques climatiques qui pèsent sur les ressources en eau au sein des collectivités les plus vulnérables au Honduras, grâce à des activités expérimentales et à une intervention majeure visant à prendre en compte systématiquement les considérations liées au changement climatique dans le secteur de l'eau. Les activités suivantes permettront d'atteindre cet objectif : 1) renforcement des structures institutionnelles pertinentes, dont l'Autorité nationale de l'eau, pour intégrer systématiquement les risques climatiques à la gestion de l'eau, aux plans nationaux et aux processus d'établissement du budget d'investissement public et de prise de décisions ; 2) expérimentation de mesures intégrées de protection du dispositif d'approvisionnement en eau de la ville de Tegucigalpa et de ses environs en

réponse aux pénuries d'eau actuelles et prévues et à la vulnérabilité aux phénomènes météorologiques extrêmes ; 3) renforcement des capacités et communication ciblés pour permettre aux acteurs concernés à tous les niveaux de faire face avec efficacité aux effets à long terme du changement climatique.

48. **Nicaragua : Réduction des risques et de la vulnérabilité dus aux crues et aux sécheresses dans le bassin de l'Estero Real**, (PNUD) (Financement du Fonds pour l'adaptation : 5,50 millions de dollars). L'objectif de ce programme est d'atténuer les risques dus aux sécheresses et aux crues induits par la modification et la variabilité du climat dans le bassin de l'Estero Real. Pour l'atteindre, le programme s'appuiera sur un ensemble d'interventions coordonnées destinées à mettre en œuvre les nouvelles politiques publiques pour faire face au changement climatique. À cet effet, le programme aidera à introduire des méthodes agro-écologiques et la gestion participative des bassins hydrographiques au sein des collectivités particulièrement vulnérables. Grâce à des investissements dans la rétention de l'eau, la planification agricole à long terme, et le renforcement des capacités institutionnelles au sein des collectivités, des municipalités et des organismes publics, le programme permettra de valider un plan d'adaptation qui servira à appliquer la stratégie nationale en matière de changement climatique.

Liens entre la matrice de résultats de FEM-5 (2010-2014) dans le domaine d'intervention « dégradation des sols » et les effets attendus et la Stratégie décennale de la CNULD (2008-2018).

Domaine d'intervention « dégradation des sols » du FEM			Stratégie décennale de la CNULD
Objectifs	Résultats escomptés et indicateurs	Produits fondamentaux	Effets escomptés (EE) et indicateurs y afférents ⁵
<p>DS-1 : Systèmes d'agriculture et d'élevage intensif : Maintenir ou améliorer le flux des services fournis par les agro-écosystèmes qui préservent durablement les moyens de subsistance des populations locales</p> <p><u>Objectifs de résultat :</u> <i>Gestion durable de 120 millions d'ha de zones d'activité économique</i></p>	<p>Résultat 1.1 : Un cadre amélioré et propice en place dans le secteur agricole <i>Indicateur 1.1 Les politiques agricoles soutiennent la sécurité de la propriété foncière pour les petits exploitants agricoles et les collectivités</i></p> <p>Résultat 1.2 : Gestion agricole améliorée <i>Indicateur 1.2 Superficie accrue des terres à productivité soutenue et vulnérabilité réduite des populations locales face à la variabilité du climat</i></p> <p>Résultat 1.3 : Flux soutenu des services dans les agro-écosystèmes <i>Indicateur 1.3 Flux des services dans les agro-écosystèmes maintenu ou accru</i></p> <p>Résultat 1.4 : Investissements accrus dans la GDS <i>Indicateur 1.4 Ressources accrues affectées à la GDS provenant de diverses sources</i></p>	<p>Produit 1.1 Des politiques nationales qui garantissent la sécurité de la propriété foncière pour les petits exploitants agricoles et les collectivités</p> <p>Produit 1.2 Types de modes innovants de gestion durable des terres et de l'eau introduits sur le terrain</p> <p>Produit 1.3 Interventions appropriées de gestion durable des terres et de l'eau visant à augmenter le couvert végétal dans les agro-écosystèmes</p> <p>Produit 1.4 Mesures appropriées pour diversifier la base de ressources financières</p>	<p>EE 4.2 Le contexte général est plus favorable à la mise en œuvre de la CNULD à tous les niveaux</p> <p>Indicateurs : <i>S-8 Accroissement du niveau et de la diversité des financements disponibles pour la lutte contre la désertification/dégradation des terres et l'atténuation des effets de la sécheresse</i> <i>S-9 Prise en compte, dans le cadre des politiques et des mesures en faveur du développement, de la lutte contre la désertification/dégradation des terres et l'atténuation des effets de la sécheresse.</i></p> <p>EE 3.1 La gestion durable des terres et la lutte contre la désertification/dégradation des terres contribuent à la préservation de la biodiversité et à l'utilisation durable des ressources naturelles ainsi qu'à l'atténuation des changements climatiques</p> <p>Indicateurs : <i>S-6 Accroissement des stocks de carbone (biomasses souterraine et végétale) dans les zones touchées</i> <i>S-7 Superficie des écosystèmes forestiers, agricoles et aquacoles faisant l'objet d'une gestion durable</i></p> <p>EE 2.1 La productivité des terres et les biens et services fournis par les écosystèmes des zones touchées sont durablement améliorés, ce qui contribue au développement des moyens d'existence</p>

⁵ D'après le *Plan-cadre stratégique décennal*, les indicateurs d'impact ne sont qu'une indication des types à mettre en place pour fournir des informations sur l'évolution des zones touchées. Ils doivent être davantage précisés par le Comité pour la science et la technologie (CST) sur la base des sources de données existantes, pour servir de référence aux fins du suivi et de l'évaluation de l'impact.

Domaine d'intervention « dégradation des sols » du FEM			Stratégie décennale de la CNULD
Objectifs	Résultats escomptés et indicateurs	Produits fondamentaux	Effets escomptés (EE) et indicateurs y afférents ⁵
		Produit 1.5 Informations sur les technologies de GDS et méthodes optimales diffusées	<p>Indicateurs :</p> <p><i>S-4 Réduction de la superficie totale touchée par la désertification/dégradation des terres et par la sécheresse</i></p> <p><i>S-5 Augmentation de la productivité primaire brute dans les zones touchées</i></p>
<p>DS-2 : Paysages forestiers :</p> <p>Produire des flux durables des services fournis par les écosystèmes forestiers dans les zones arides, semi-arides et subhumides, en préservant durablement les moyens de subsistance des populations tributaires des forêts</p> <p><u>Objectifs de résultat</u> : Gestion durable de 300 000 millions d'ha de zones d'activité économique forestières, y</p>	<p>Résultat 2.1 : Un cadre propice amélioré dans le secteur forestier dans les pays majoritairement arides</p> <p><i>Indicateur 2.1 Les politiques forestières soutiennent la sécurité de la propriété foncière pour les petits exploitants agricoles et les collectivités</i></p> <p>Résultat 2.2 : Gestion améliorée des forêts dans les zones arides</p> <p><i>Indicateur 2.2 Superficie faisant l'objet de modes de gestion durable des forêts accrue</i></p> <p>Résultat 2.3 : Flux soutenu des services dans les écosystèmes forestiers des zones arides</p> <p><i>Indicateur 2.3 Quantité et qualité améliorées des forêts dans les écosystèmes arides</i></p> <p>Résultat 2.4 : Investissements accrus dans la GDF dans les écosystèmes forestiers arides</p> <p><i>Indicateurs 2.4 Ressources accrues affectées à la GDF provenant de diverses sources (ex. : mécanismes de rémunération des services écologiques, mécanismes de microcrédit, marché du</i></p>	<p>Produit 2.1 Des politiques nationales qui garantissent la sécurité de la propriété foncière pour les petits exploitants agricoles et les collectivités</p> <p>Produit 2.2 Types de modes innovants de gestion durable des forêts introduits sur le terrain</p> <p>Produit 2.3 Interventions appropriées de GDF visant à augmenter/maintenir le couvert forestier naturel dans les zones d'activité économique arides</p> <p>Produit 2.4 Mesures appropriées pour diversifier la base de ressources financières</p> <p>Produit 2.5 Informations sur les technologies de GDF et méthodes</p>	<p>EE 4.2 Le contexte général est plus favorable à la mise en œuvre de la CNULD à tous les niveaux</p> <p>Indicateurs :</p> <p><i>S-8 Accroissement du niveau et de la diversité des financements disponibles pour la lutte contre la désertification/dégradation des terres et l'atténuation des effets de la sécheresse</i></p> <p><i>S-9 Prise en compte, dans le cadre des politiques et des mesures en faveur du développement, de la lutte contre la désertification/dégradation des terres et l'atténuation des effets de la sécheresse</i></p> <p>EE 3.1 La gestion durable des terres et la lutte contre la désertification/dégradation des terres contribuent à la préservation de la biodiversité et à l'utilisation durable des ressources naturelles ainsi qu'à l'atténuation des changements climatiques</p> <p>Indicateurs :</p> <p><i>S-6 Accroissement des stocks de carbone (biomasses souterraine et végétale) dans les zones touchées</i></p> <p><i>S-7 Superficie des écosystèmes forestiers, agricoles et aquacoles faisant l'objet d'une gestion durable</i></p> <p>EE 2.1 La productivité des terres et les biens et services fournis par les écosystèmes des zones touchées sont durablement améliorés, ce qui contribue au développement des moyens d'existence</p> <p>Indicateurs :</p> <p><i>S-4 Réduction de la superficie totale touchée par la</i></p>

Domaine d'intervention « dégradation des sols » du FEM			Stratégie décennale de la CNULD
Objectifs	Résultats escomptés et indicateurs	Produits fondamentaux	Effets escomptés (EE) et indicateurs y afférents ⁵
<i>compris les zones arides et les zones transnationales</i>	<i>carbone à participation libre)</i>	optimales diffusées	<i>désertification/dégradation des terres et par la sécheresse S-5 Augmentation de la productivité primaire brute dans les zones touchées</i>
<p>DS-3 : Gestion intégrée des paysages : Réduire les pressions exercées sur les ressources naturelles du fait des utilisations concurrentes des sols à l'échelle paysagère</p> <p><u>Objectif de résultat :</u> Gestion intégrée de 150 millions d'ha de systèmes de production et d'habitats naturels, y compris les zones arides et les zones transnationales</p>	<p>Résultat 3.1 : Cadre d'action transsectoriel amélioré pour la gestion intégrée des paysages <i>Indicateur 3.1 Les politiques soutiennent l'intégration de l'agriculture, des terrains de parcours, des forêts et d'autres affectations des terres</i></p> <p>Résultat 3.2 : Modes de gestion intégrée des paysages adoptés par les populations locales <i>Indicateur 3.2 Application de modes de gestion intégrée des ressources naturelles à l'échelle paysagère</i></p> <p>Résultat 3.3 : Investissements accrus dans la gestion intégrée des paysages <i>Indicateur 3.3 Ressources accrues affectées à la gestion intégrée des ressources naturelles et à d'autres usages des terres provenant de diverses sources</i></p>	<p>Produit 3.1 Plans de gestion intégrée des terres élaborés et appliqués</p> <p>Produit 3.2 Outils de gestion intégrée des ressources naturelles mis au point et éprouvés</p> <p>Produit 3.3 Mesures appropriées pour diversifier la base de ressources financières</p> <p>Produit 3.4 Informations sur les technologies de gestion intégrée des ressources naturelles et méthodes optimales diffusées</p>	<p>EE 4.2 Le contexte général est plus favorable à la mise en œuvre de la CNULD à tous les niveaux</p> <p>Indicateurs : <i>S-8 Accroissement du niveau et de la diversité des financements disponibles pour la lutte contre la désertification/dégradation des terres et l'atténuation des effets de la sécheresse S-9 Prise en compte, dans le cadre des politiques et des mesures en faveur du développement, de la lutte contre la désertification/dégradation des terres et l'atténuation des effets de la sécheresse</i></p> <p>EE 2.1 La productivité des terres et les biens et services fournis par les écosystèmes des zones touchées sont durablement améliorés, ce qui contribue au développement des moyens d'existence</p> <p>Indicateurs : <i>S-4 Réduction de la superficie totale touchée par la désertification/dégradation des terres et par la sécheresse S-5 Augmentation de la productivité primaire brute dans les zones touchées</i></p>